

ANNEXE 3 : ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE – PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COMMUNE DE MARSAC – SEPTEMBRE 2021 – ADEV ENVIRONNEMENT

ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

COMMUNE DE MARSAC

DEPARTEMENT DE LA CREUSE (23)

SEPTEMBRE 2021



Réfléchir l'environnement de demain

Siège social
2, rue Jules Ferry
36 300 LE BLANC
Tél : 02-54-37-19-68 Fax : 02-54-37-99-27
contact@adev-environnement.com

Agence d'Indre-et-Loire
7, rue de la Gratiolle
37 270 LARÇAY
Tél : 02-47-87-22-29
tours@adev-environnement.com

www.adev-environnement.com



ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

COMMUNE DE MARSAC

DEPARTEMENT DE LA CREUSE (23)

PORTEUR DE PROJET :

EREA Ingénierie

10, Place de la République

37 190 Azay-le-Rideau

Tél : 02 47 26 88 16

Mail : contact@erea-ingenierie.com

Référent : Nathan Bonvallet



REALISATION DU DOSSIER :

ADEV Environnement

2, rue Jules Ferry

36300 Le Blanc

Tél : +33 (0) 2 54 37 19 68

Fax : +33 (0) 2 54 37 99 27

www.addev-environnement.com



AUTEURS DES ETUDES

Réalisation du dossier (analyse, rédaction, illustration, cartographie)

Roger COLY – Chargé d'études environnementales

Reportage photographique

Roger COLY – Chargé d'études environnementales

Relecture et validation

Florian PICAUD – Directeur technique

INDICE

A	12/08/2021
B	19/08/2021
C	23/09/2021
D	05/11/2021

OBJET DE LA MODIFICATION

1^{er} jet du diagnostic paysager
Prise en compte des remarques du 16/08/2021
Impacts et mesures
Prise en compte des remarques

TABLE DES MATIERES

I. Diagnostic Paysager.....	5
A. Localisation du projet et des aires d'étude associées.....	5
B. L'atlas des paysages du limousin	7
C. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée (5 km)	10
D. A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire (1 km)	12
E. Reportage photographique.....	14
F. Les dynamiques paysagères et enjeux	17
G. Les lieux de fréquentation touristique.....	17
H. Le site du projet et ses abords	20
II. Diagnostic Patrimonial	21
A. Les monuments historiques.....	21
B. Les Sites inscrits et classes	21
C. Les sites patrimoniaux remarquables (SPR).....	22
III. Synthèse générale	24
IV. l'incidence du projet sur le paysage et le patrimoine	25
A. Estimation des methodes utilisées pour l'évaluation des impacts	25
B. Description du projet	25
C. Les impacts sur le paysage et le patrimoine	26
D. Les mesures.....	33
E. Conclusion.....	36

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Les aires d'étude du projet.....	6
Carte 2 : Les bas plateaux ondulés du Limousin - <i>Source : « paysages en Limousin »</i>	7
Carte 3 : Les aires d'études au sein des ambiances paysagères du Limousin - <i>Source : « paysages en Limousin »</i>	8
Carte 4 : Le aires d'études au sein de l'unité paysagère « le plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg	9

Carte 5 : Carte géologique simplifiée - <i>Source : « Paysages en Limousin »</i>	10
Carte 6 : La Structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude éloignée	11
Carte 7 : La structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude intermédiaire	13
Carte 8 : Reportage photographique	14
Carte 9 : Comparaison de cartes et photographies aériennes dans le temps	17
Carte 10 : Le projet au sein de la carte des sites emblématiques du Limousin – <i>Source : « Paysages en Limousin »</i>	18
Carte 11 : Carte des sentiers de randonnée	19
Carte 12 : Perceptions visuelles du site du projet.....	20
Carte 13 : Le patrimoine historique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	23
Carte 14 : Localisation des points de prises de vue des photomontages	26
Carte 11 : Mesure de plantation de haies.....	35

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Monuments historiques classés et inscrits.....	21
Tableau 2 : Éléments de hiérarchisation des enjeux paysagers et patrimoniaux	24
Tableau 3 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial.....	24
Tableau 4 : Photomontages	26
Tableau 5 : Bilan des photomontages réalisés pour l'analyse de l'impact visuel du projet	32
Tableau 6 : Avis MRAe rendus	33

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Bloc-diagramme – <i>Source « Paysage en Limousin »</i>	7
Figure 2 : Coupe topographique A-A'	11
Figure 3 : Coupe topographique B-B'	13
Figure 4 : Plan de masse du projet.....	25
Figure 5 : Séquence de plantation des arbres et des arbustes	34

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Paysages de la « Campagne-parc » à proximité de Bénévent-l'Abbaye - Source : « <i>Paysages en Limousin</i> »	7
Photo 2 : Le relief de l'aire d'étude éloignée du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg	9
Photo 3 : Vue sur les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud depuis Saint-Sulpice-Laurière - Source : « <i>Paysages en Limousin</i> »	10
Photo 4 : Vue sur le village de Marsac- Source : <i>ADEV Environnement</i>	11
Photo 5 : Vue sur les Dolmens du Bois Neuf	12
Photo 6 : Vue sur le site (à gauche) et l'entrée du lieu-dit le Mont Source : <i>ADEV Environnement</i>	12
Photo 7 : Vue sur le site du projet et une partie du linéaire arboré entre le site et les habitations du lieu-dit Le Mont.....	12
Photo 8 : Vue sur l'étang de la Brousse et les motifs boisées de l'aire d'étude intermédiaire	12
Photo 9 : Vue sur la RD57 en direction du lieu-dit Bois Neuf	12
Photo 10 : Vue en direction du site depuis la route communale située à l'est du lieu-dit le Mont - Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 11 : Découverte du site depuis la route communale qui longe la limite sud du site du projet - Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 12 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le Mont à la RD57- Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 13 : Vue en direction des Dolmens du Bois Neuf depuis la route la route communale reliant le Mont à la RD57 - Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 14 : Vue en direction du lieu-dit le Bois Neuf depuis la RD57 - Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 15 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit le Bois Neuf- Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 16 : Vue depuis la RD48 en direction du site du projet - Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 17 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le lieu-dit le Mont à la RD48- Source : <i>ADEV Environnement</i>	15
Photo 18 : Découverte du site depuis la limite nord-ouest du site du projet - Source : <i>ADEV Environnement</i>	16
Photo 19 : Découverte du site et du lieu-dit le Mont depuis la limite ouest du site du projet - Source : <i>ADEV Environnement</i>	16
Photo 20 : Découverte du site depuis la sortie nord-est du lieu-dit le Mont - Source : <i>ADEV Environnement</i>	16
Photo 21 : Vue sur le site depuis la RD42 à proximité du lieu-dit les Quatre-Routes- Source : <i>ADEV Environnement</i>	16
Photo 22 : Vue sur le site depuis la RD57 à proximité de Sous Fransour- Source : <i>ADEV Environnement</i>	16
Photo 23 : Eglise Saint-Barthélemy – Source : <i>www.france-voyage.com</i>	21
Photo 24 : Reste du donjon – Source : <i>www.monumentum.fr</i>	21
Photo 25 : Eglise Saint Eutrope -Source : <i>www.monumentum.fr</i>	21
Photo 26 : Fontaine - Source : <i>www.monumentum.fr</i>	21

I. DIAGNOSTIC PAYSAGER

A. LOCALISATION DU PROJET ET DES AIRES D'ÉTUDE ASSOCIÉES

Le site d'étude est localisé sur la commune de Marsac, au nord-ouest du département de la Creuse (23) en région Nouvelle-Aquitaine. Il se trouve au centre de trois pôles urbains : Guéret à l'est (chef-lieu du département de la Creuse), la Souterraine au nord et Limoges à l'ouest (préfecture de la Haute-Vienne). Le site se situe sur le « plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg », paysage caractérisé par la présence de collines douces et d'un bocage irrégulier.

La réflexion paysagère sur l'évolution du site ne se limite pas aux abords immédiats du site d'étude mais s'appuie sur un territoire volontairement élargi autour du site.

A partir du site du projet, deux aires d'étude ont ainsi été définies : l'aire d'étude intermédiaire et l'aire d'étude éloignée.

(1) LE SITE DU PROJET

Le site du projet se situe à environ 2 kilomètres à vol d'oiseau du bourg de Marsac. Il s'étend sur environ 3 ha au lieu-dit « Le Mont » et se trouve entre des motifs boisés, des espaces agricoles et un réseau irrégulier de haies.

Il est desservi par deux voies communales qui croisent au nord la route départementale RD48, à l'est la RD57 et à l'ouest la RD42 reliant Le Mont au village de Marsac.

(2) L'AIRES D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE (1000 M DE DISTANCE PAR RAPPORT AUX LIMITES DU SITE) :

L'aire d'étude intermédiaire correspond à l'emprise du projet et aux espaces situés à 1000 mètres de celle-ci. C'est le périmètre d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches du site d'étude.

Cette zone comprend :

- Des bois et espaces naturels : le bois de « les Bois » à l'est, le Bois-Neuf et ses Dolmens au nord, l'étang de la Brousse au sud, un bras à écoulement intermittent du ruisseau de Chaussady au nord et enfin deux bras à écoulement intermittent de la rivière de l'Ardour à l'ouest et au sud ;
- Des voies communales et des routes départementales : RD42, RD48 et RD57 qui quadrillent l'aire d'étude ;
- Des unités d'habitation ou fermes isolées à proximité des lieux-dits Le Mont, Les Quatre-Routes, Le Bois-Neuf, Sous-Fransour et La Brousse.

(3) L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (5 KM DE DISTANCE PAR RAPPORT AUX LIMITES DU SITE)

L'aire d'étude éloignée permet d'étudier les éléments du paysage, les structures paysagères, les sites et les éléments patrimoniaux concernés directement ou indirectement par le projet et ses aménagements connexes.

Cette aire d'étude permet de localiser le projet dans un environnement plus large. A cette échelle, il s'agit de montrer les interactions visuelles potentielles avec les monuments historiques, les lieux de fréquentations touristiques ou encore les grands axes de circulation.

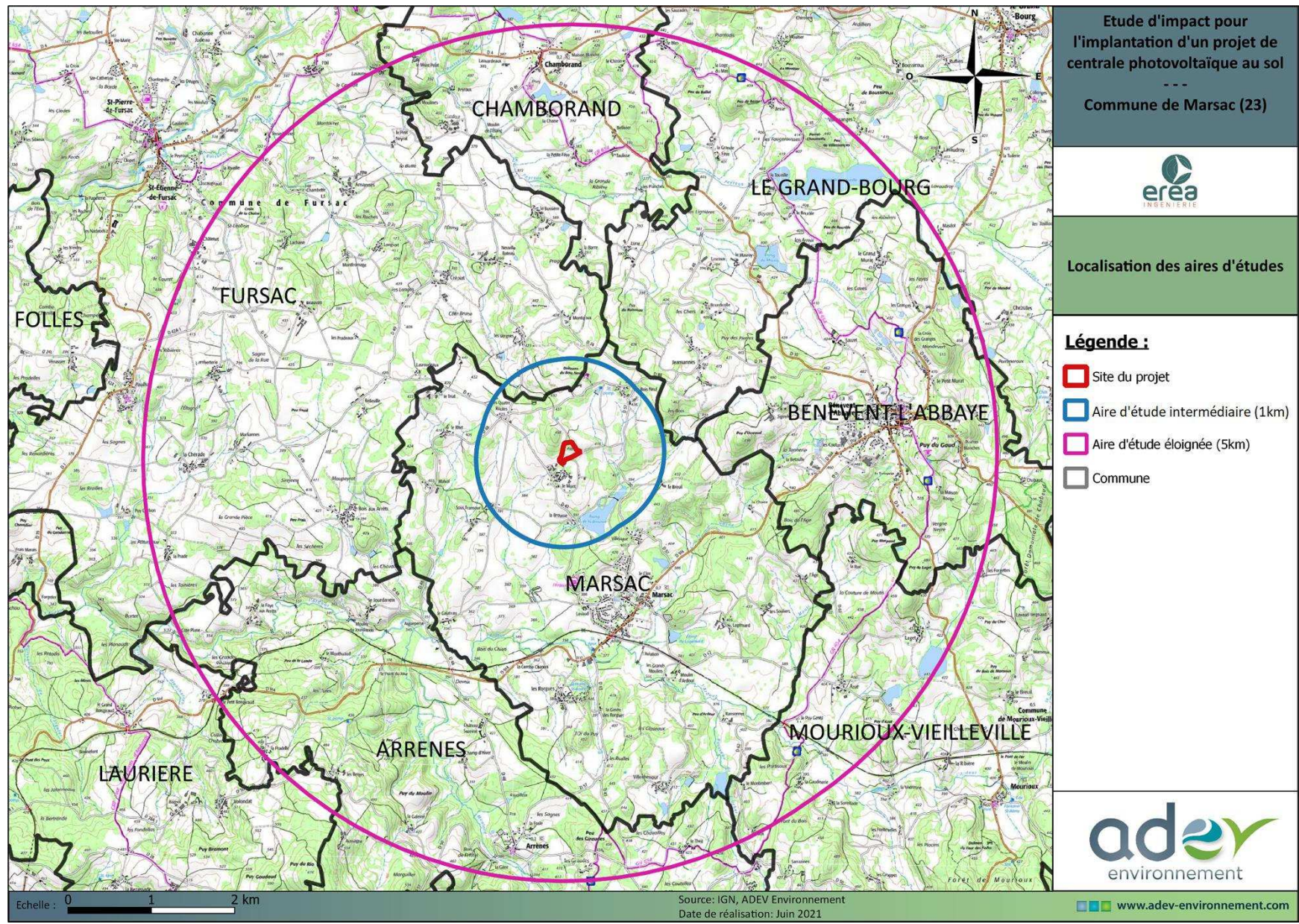
Installée sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg, l'aire d'étude éloignée présente un paysage de plaine nettement délimité et cerné de motifs topographiques variés : successions de petites collines arrondies, plateaux et vallées.

Ce territoire rural abrite un paysage bocager irrégulier et un vaste ensemble d'espaces ouverts façonnés par l'élevage et la culture céréalière. Aussi, l'aire d'étude éloignée se caractérise par un réseau de boisements éparses, les plus importants étant le bois de l'Âge (entre Marsac et Bénévent-l'Abbaye), le boisement au nord de la commune d'Arrènes (appartenant au massif de Saint-Goussaud) et enfin une partie du massif de Laurière. Ces différents éléments soulignent le parcellaire, rythment le paysage, accentuent certaines perspectives et orientent ou ferment les vues.

L'aire d'étude éloignée comprend les communes de :

- Marsac ;
- Fursac ;
- Bénévent-l'Abbaye ;
- Le Grand-Bourg ;
- Chamborand ;
- Arrènes ;
- Laurière ;
- Mourioux-Vieilleville.

Les communes de Marsac et Fursac sont les plus concernées par le projet.



Etude d'impact pour
l'implantation d'un projet de
centrale photovoltaïque au sol

Commune de Marsac (23)



Localisation des aires d'études

Légende :

- ▢ Site du projet
- ▢ Aire d'étude intermédiaire (1km)
- ▢ Aire d'étude éloignée (5km)
- Commune



www.adex-environnement.com

Carte 1 : Les aires d'étude du projet

B. L'ATLAS DES PAYSAGES DU LIMOUSIN

(1) DEFINITION DE L'UNITE PAYSAGERE

Les ensembles paysagers permettent de comprendre comment s'organisent et se structurent les différentes unités d'un paysage. Ces unités sont définies comme étant des entités spatiales dont l'ensemble des caractères présente une homogénéité d'aspect, sans qu'il y ait uniformité systématique. Ces caractères s'apprécient notamment à travers : le relief, l'hydrographie, l'occupation du sol, les formes d'habitat, les formes de végétation, la nature des visions, les ambiances, les frontières régionales géographiques et/ou historiques. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. Une unité paysagère peut être divisée en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une légère différence d'organisation ou de forme de leurs composantes.

(2) LES AMBIANCES ET UNITES PAYSAGERES

Le Limousin n'offre pas partout un visage identique. Trois grands types d'ambiance paysagère peuvent être distingués : une ambiance sous influence montagnarde, une ambiance de campagne-parc et une ambiance des marges aquitaines.

L'aire d'étude éloignée est concernée par l'**ambiance paysagère de la « campagne-parc »**, dans laquelle on peut distinguer les **plateaux ondulés**, plus précisément celui de **Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg**.

(3) LA « CAMPAGNE-PARC »

Cette ambiance paysagère occupe la périphérie du cœur montagneux de la région, à des altitudes inférieures à 500 mètres. Les hommes y sont plus nombreux, les villes plus importantes (Limoges, Brive, Tulle, ...), les communications plus faciles, les horizons plus dégagés, les forêts plus petites et plus espacées. Le chêne est très présent, le hêtre se fait modeste, les pâtures dominent mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers (pommiers, châtaigniers, ...) font leur apparition.

Paysage rural par excellence, la « campagne-parc » présente un bocage de grande qualité qui évoque par endroit le « parc à l'anglaise ». Des chemins encadrés de haies, s'ouvrent par endroit de longues ouvertures sur de vastes prairies encadrées par des arbres en alignement ou isolés. L'arbre et la pelouse se mettent en valeur l'un l'autre et résulte de l'activité agricole.

Quoique recouvrant des réalités très différentes, le bocage est très présent dans les paysages de la campagne-parc. Il est constitué d'une maille variable où se côtoient parcelles cultivées ou en herbe, grandes ou petites, toujours encloses de haies. La présence de l'arbre dans la haie y est très importante.

Toutefois, la trame bocagère est inégalement conservée avec localement une dégradation rapide et la simplification des motifs boisés. Aujourd'hui la tendance est à l'agrandissement, au regroupement de parcelles avec suppression des haies intercalaires. Il arrive même parfois que l'on assiste à la disparition du bocage sur de vastes espaces.

L'image de la campagne anglaise vient de l'équilibre harmonieux entre les espaces en herbe, les bosquets et les arbres isolés. Plusieurs facteurs semblent s'additionner pour constituer cette impression de parc :

- les ondulations du relief doucement vallonné permettent de dégager les vues, d'accentuer les profondeurs, de dessiner des perspectives souples et d'inviter à la promenade ;
- l'agriculture, qui s'est, depuis une cinquantaine d'années, spécialisée dans l'élevage a privilégié les pâtures. L'omniprésence d'une herbe soigneusement tondue par les animaux renvoie immédiatement à la pelouse propre et nette d'un grand parc.

LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHESE SCHEMATIQUE

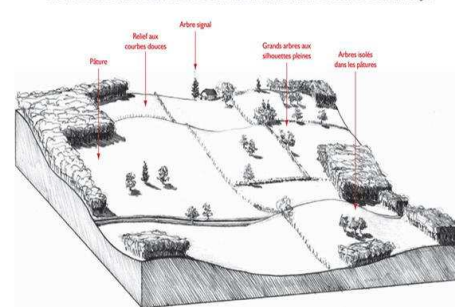


Figure 1 : Bloc-diagramme – Source « Paysage en Limousin »

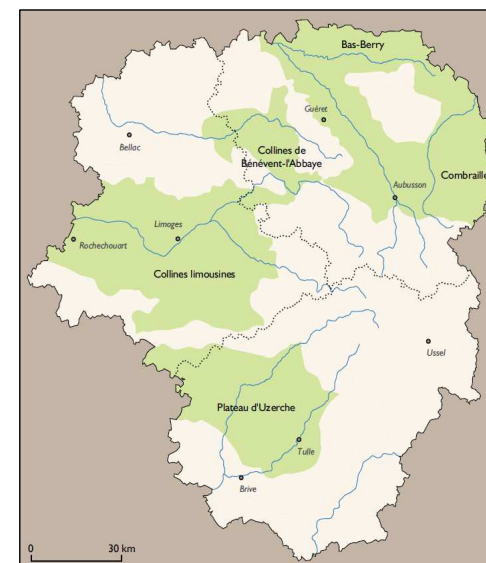


Photo 1 : Paysages de la « Campagne-parc » à proximité de Bénévent-l'Abbaye - Source : « Paysages en Limousin »

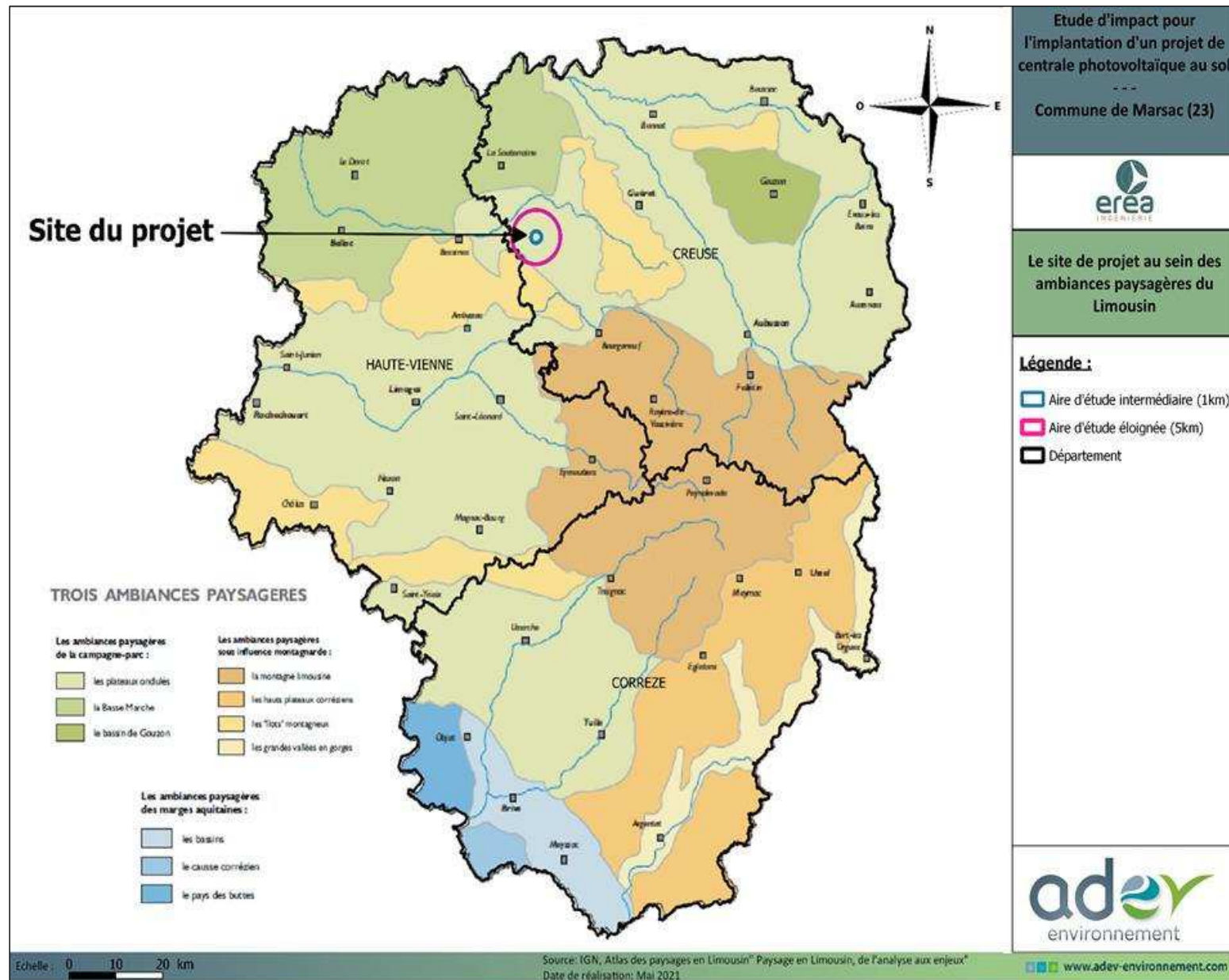
LES PLATEAUX ONDULES

Ce sont des bas plateaux périphériques à la montagne et aux îlots montagnards, aux reliefs amples et doucement arrondis en collines légères. Ils recouvrent la Combraille bocagère à l'est, le Bas-Berry au nord, les collines de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg entre la Souterraine et Bourgneuf, les collines limousines au sud et à l'est de Limoges, le plateau d'Uzerche enfin.

Les subtiles variations d'occupation des sols différencient ces plateaux en paysages distincts : ici des cultures, là des vergers, là encore une urbanisation diffuse.



Carte 2 : Les bas plateaux ondulés du Limousin - Source : « paysages en Limousin »



Carte 3 : Les aires d'études au sein des ambiances paysagères du Limousin - Source : « paysages en Limousin »

Le plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg

Le plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg se situe au nord du Limousin. Il se présente comme une vaste cuvette (300 m d'altitude en moyenne) au centre de laquelle se trouve le bourg de Bénévnt-l'Abbaye. Il est délimité par trois sous-unités paysagères et une succession de motifs topographiques : les Monts de Guéret et de Saint-Vaury à l'est (appartenant au massif de Guéret), les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest (point culminant des massifs de Saint-Goussaud et Laurière), la sous-unité paysagère de la Basse-Marche au nord et enfin celle du pays de Vassivière au sud (sous influence montagnarde). En entrant sur le plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg, l'impression générale qui se dégage est celle du passage d'un paysage de montagne à un territoire au relief plus plat.

Toutefois, le relief est parsemé d'un dédale de petites collines qui forment de doux vallonnements au sommet desquels se développent des bois de feuillus (chênes et hêtres). Propice à la culture céréalière et à l'élevage, cette plaine présente aussi une matrice diversifiée, avec la présence d'arbres isolés et une maille bocagère irrégulière qui laisse de plus en plus place à de grandes parcelles cultivées notamment autour de la vallée de la Gartempe où l'aplanissement du relief est plus marqué.

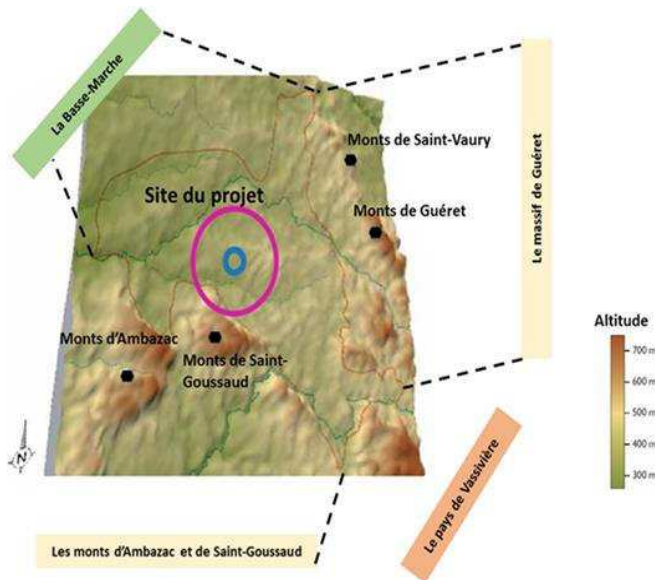
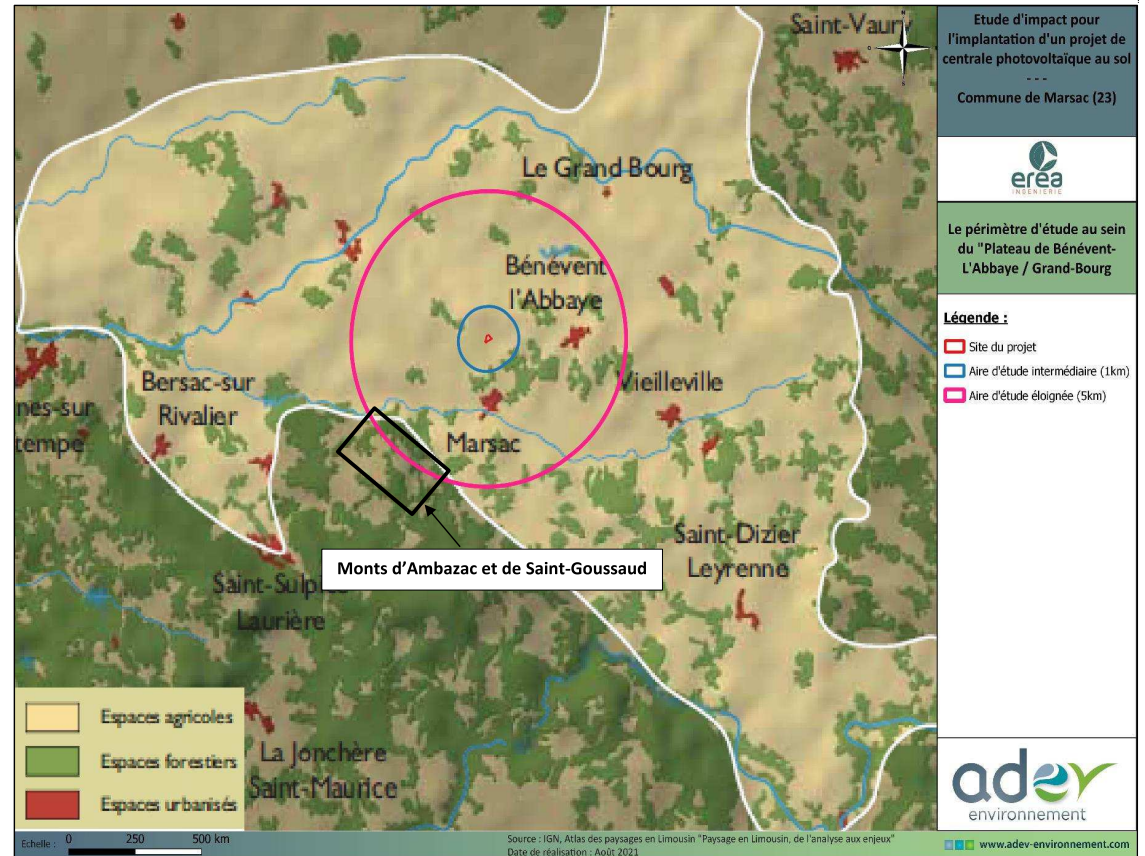


Photo 2 : Le relief de l'aire d'étude éloignée du plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg
Source : « Paysages en Limousin »



Carte 4 : Le aires d'études au sein de l'unité paysagère « le plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg »
Source : « Paysages en Limousin »

Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Situés au nord-ouest du Limousin et culminant respectivement à 701 et 697 mètres, les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud dominent la partie sud-ouest du plateau de Bénévnt-l'Abbaye/Grand-Bourg. Ils forment de loin une ligne d'horizon bleutée et arrondie qui structure le paysage. Ils sont représentatifs de la montagne Limousine granitique, caractérisée par une succession de puits aux formes arrondies, un réseau bocager rare et de vastes espaces boisés.

D'un point de vue paysager, la sous-unité paysagère des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud est marquée par le modelé alvéolaire et des espaces largement dominés par les bois et les pâturages. Ces derniers sont principalement localisés autour des villages et des hameaux et sont essentiellement destinés à l'élevage des bovins.



Photo 3 : Vue sur les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud depuis Saint-Sulpice-Laurière - Source : « Paysages en Limousin »

C. A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (5 KM)

(1) LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

Le relief, l'hydrographie et le couvert forestier constituent le socle des paysages et participent à délimiter le bassin visuel dans lequel va s'inscrire le projet.

Géologiquement, le Limousin est dans son ensemble relativement uniforme : les roches métamorphiques (gneiss, schistes, ...) et les granites l'emportent nettement. C'est à ces deux ensembles lithologiques que le Limousin doit l'ossature de ses paysages : aux granites, le modelé alvéolaire et collinaire de ce qu'il est convenu d'appeler la Montagne et les petits massifs adjacents ; aux gneiss et aux schistes métamorphiques les doux plateaux périphériques de la campagne-parc.

A l'écart de la montagne Limousine proprement dite, des îlots montagneux émergent à la manière de dos de baleines au-dessus des plateaux qui les entourent. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg est cerné par quatre d'entre eux : les Monts de Guéret et de Saint-Vaury à l'est et les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest.

L'aire d'étude éloignée du projet est comprise entre la vallée de la Gartempe au nord et celle de l'Ardoir au sud. Cette dernière, plus concernée par le périmètre d'étude, dessine de multiples méandres dont le plus important se trouve sur le lac du Pont à l'Âge, à l'extérieur du périmètre d'étude. Ces deux rivières s'accompagnent d'un réseau important de ruisseaux qui structurent le territoire. Il s'agit notamment des quatre affluents de l'Ardoir présents sur le périmètre d'étude (les ruisseaux de Puy Faucher, de la Gasne, du Mouti et du Moulard) qui s'écoulent au sud de Marsac et, au nord, le ruisseau de Chaussady qui est un affluent de la Gartempe et enfin la rivière du Peyroux qui s'écoule sur la partie nord-est de l'aire d'étude éloignée.

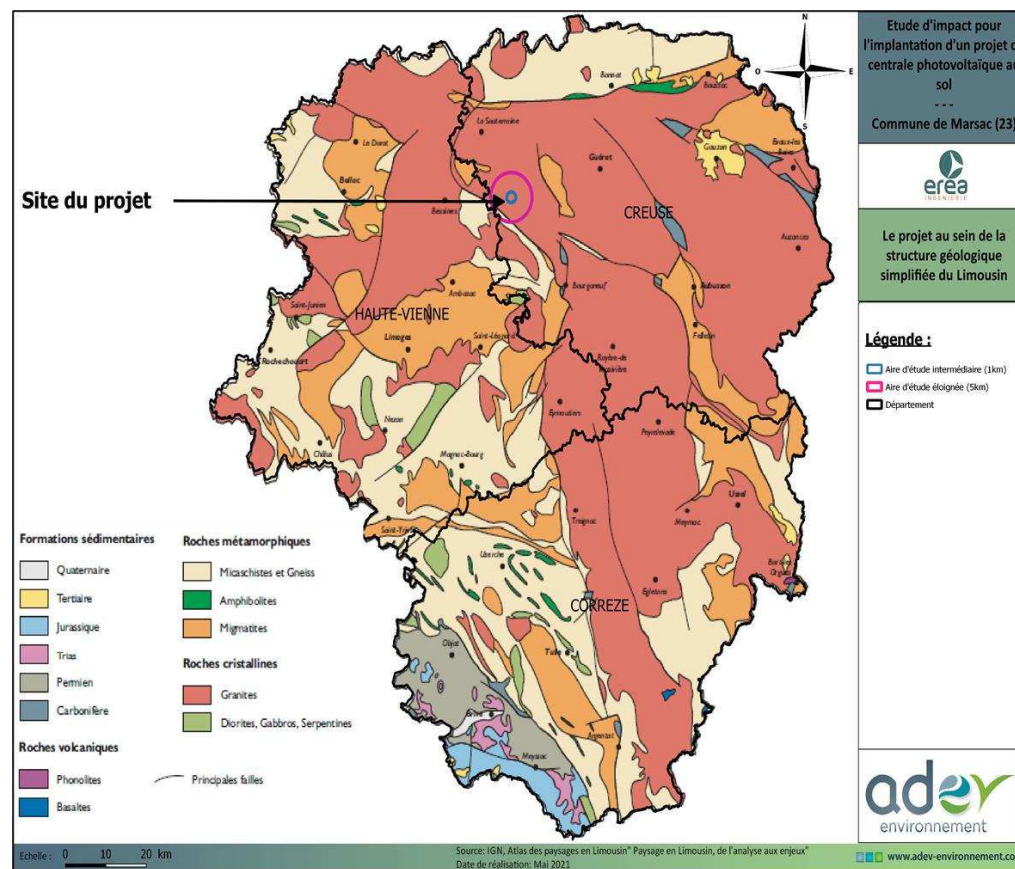
La topographie de l'aire d'étude éloignée est assez contrastée. On note d'une part une variation du relief allant des Monts de Saint-Goussaud (environ 516 mètres d'altitude) à la rivière de l'Ardoir (environ 338 mètres d'altitude), et d'autre part un relief ondulé présentant d'abord un dénivelé positif en direction du site du projet jusqu'au Puy du ruisseau (environ 466 mètres d'altitude) et ensuite une pente négative en direction de la rivière du Peyroux. La topographie de l'aire d'étude éloignée est donc caractérisée par un relief ample et arrondi caractéristique de la campagne-parc.

Dans les secteurs les plus marqués par le relief notamment au sud et à l'est de l'aire d'étude éloignée, on remarque une concentration plus importante de boisements. La végétation qui a investi ces secteurs tend ainsi à cloisonner le paysage. Toutefois, les grands ensembles boisés, omniprésents sur les parties culminantes, deviennent moins nombreux à mesure qu'on se dirige vers le centre et le nord de l'aire d'étude. En effet ces zones sont moins marquées par le relief et se composent d'une succession de monticules, de collines et de plateaux qui donnent à cette campagne un caractère très jardiné. Les bois et les bosquets y présentent un maillage moins dense avec une place plus importante laissée aux parcelles enherbées ou cultivées.

Le damier irrégulier du bocage est estompé par de nombreux bosquets et les vues y sont moins cloisonnées et les perceptions visuelles peuvent être très lointaines au détour de ces bosquets.

À partir des points hauts du relief, il se dégage un panorama avec de belles vues sur les horizons boisés des reliefs limitrophes et sur le damier arboré et cultivé du plateau.

- Au regard des motifs et des fondements du paysage, l'enjeu majeur du territoire réside dans la préservation et la gestion du damier bocager irrégulier et persistant dans certaines parties de l'aire d'étude (principalement à l'est autour du village de Bénévent-l'Abbaye et au sud-ouest, le long des méandres de l'Ardoir).
- Le damier bocager et le relief ondulé participent à l'intégration des zones urbanisées dans la matrice paysagère.
- Les grands boisements sont peu nombreux dans la plaine et sont visibles au loin sur les hauteurs qui cernent les parties sud et est du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg. Ils structurent le paysage et participent au cloisonnement des vues depuis ces deux zones de l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Carte géologique simplifiée - Source : « Paysages en Limousin »

(2) LES AXES DE COMMUNICATIONS ET LES LIEUX DE VIES

A l'écart des grandes entités urbaines de la Creuse, l'aire d'étude éloignée compte deux principales unités d'habitation. La première se trouve à l'est de l'aire d'étude. Il s'agit du bourg de Bénévent-l'Abbaye qui compte un peu moins de 900 habitants et qui s'est développé sur un point haut dominant ainsi tout le plateau. C'est la commune la plus dense et la plus peuplée de la zone d'étude. Plus au centre se trouve le village de Marsac qui compte moins de 700 habitants et qui s'est développé le long de la RD914. La présence de la ligne de chemin de fer a aussi contribué à favoriser le développement économique de cette commune.

Au-delà de ces deux bourgs, le territoire compte aussi des unités d'habitation moins denses au sud et au nord de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit des villages d'Arrènes et de Chamborand qui comptent moins de 250 habitants. Enfin, on peut aussi souligner la présence de nombreux petits hameaux qui se sont développés le long des principaux axes routiers.

Le territoire est irrigué par de nombreuses petites routes qui traversent le paysage en épousant, le plus souvent, les moindres sursauts du relief. Ces routes offrent ponctuellement des vues dégagées sur le territoire, même si le plus souvent la végétation limite les vues. Ce réseau varié de route participe à la structure du paysage.

Les principaux axes du réseau viaire de l'aire d'étude éloignée sont :

- La RD914 qui relie la partie sud-ouest du périmètre d'étude au bourg de Bénévent-l'Abbaye en passant par Marsac ;
- La RD10 et la RD74 qui relient l'est et la partie nord du périmètre et qui mènent respectivement vers les villages de Chamborand et de Saint-Etienne-de-Fursac ;
- La RD49 qui traverse le périmètre du nord au sud ;
- La voie ferrée de la ligne Montluçon - Saint-Sulpice-Laurière dont le tracé longe la vallée de l'Ardour et passe par la gare de Marsac.

À ces principaux axes s'ajoutent des voies communales et départementales qui relient les villages et hameaux, contribuant ainsi au maillage du territoire.

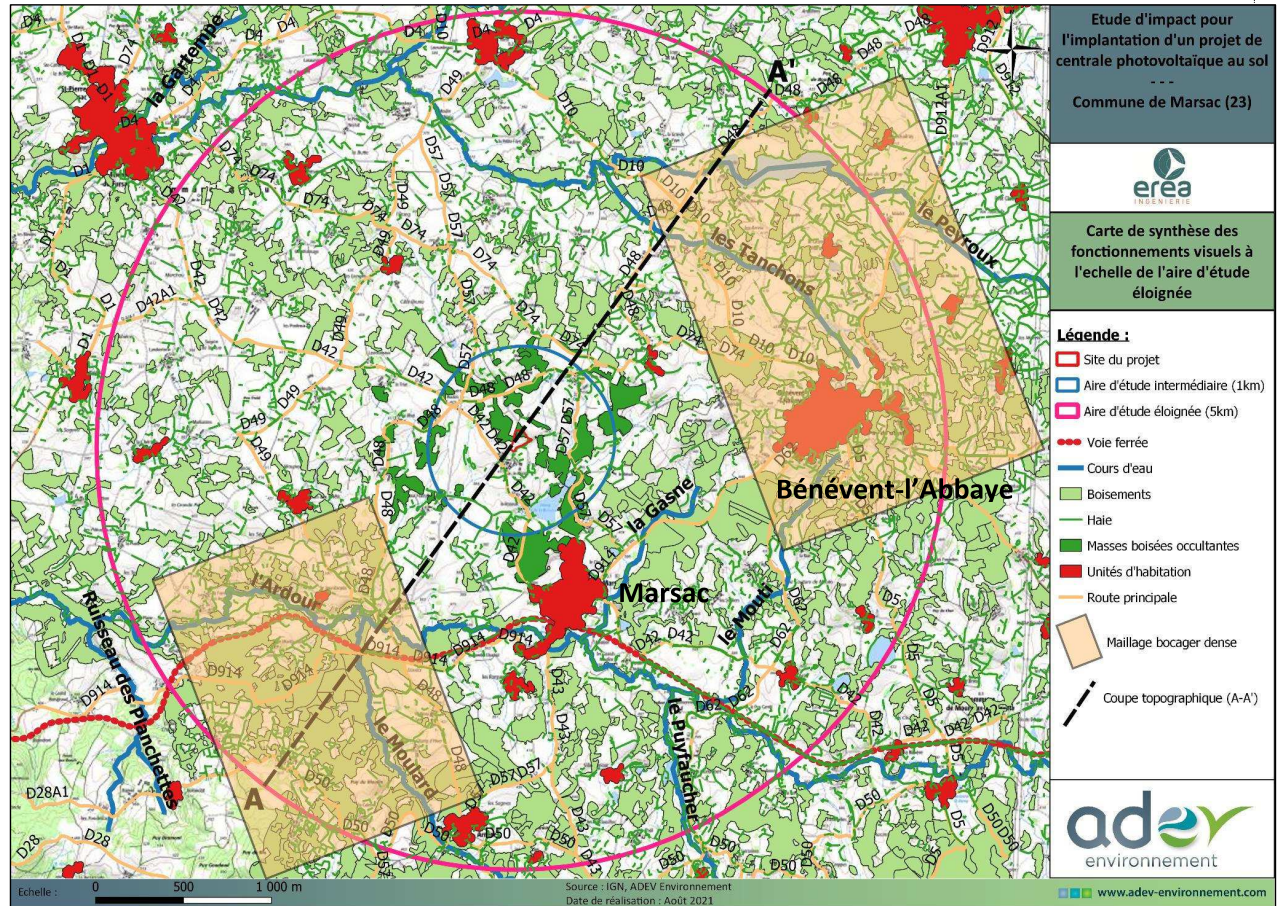


Photo 4 : Vue sur le village de Marsac- Source : ADEV Environnement

Carte 6 : La Structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude éloignée



Figure 2 : Coupe topographique A-A'

D. A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE (1 KM)

(1) LA TOPOGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

La topographie de l'aire d'étude intermédiaire présente une inclinaison orientée vers le sud, en direction de la rivière de l'Ardour.

Les pentes sont douces et accueillent en point bas le lieu-dit la Brousse à une altitude approchant 380 m. Le point haut est situé au nord de l'aire d'étude intermédiaire, au niveau des Dolmens du Bois Neuf à environ 460 m d'altitude.

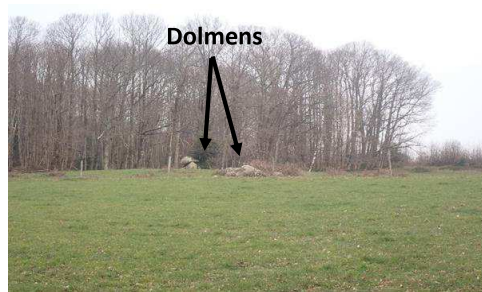


Photo 5 : Vue sur les Dolmens du Bois Neuf

(2) L'ETANG DE LA BROUSSE ET LES AFFLUENTS DE L'ARDOUR ET DE LA GARTEMPE

Situé au centre du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg, l'aire d'étude intermédiaire est traversée au nord, à l'ouest et au sud par trois bras à écoulement intermittent du ruisseau de Chaussady et de la rivière de l'Ardour.

La partie sud-est de l'aire d'étude intermédiaire est aussi marquée par la présence de l'étang de la Brousse. Ce plan d'eau situé à environ 600 m du site du projet est considéré à la fois comme espace naturel de détente et lieu de pêche. Il participe à l'attractivité de la commune de Marsac. Les vues en direction du site du projet depuis l'étang de Brousse sont bloquées par le relief vallonné associé à la végétation.

(3) UN RESEAU DE BOISEMENTS DENSE ET STRUCTURANT

A l'intérieur de l'aire d'étude intermédiaire, on trouve un réseau relativement dense de boisements autour du site du projet. Les plus importants sont ceux situés à la limite nord et ouest du site du projet (boisements qui contribuent à cloisonner le site), ceux situés à l'extrémité nord de l'étang de la Brousse et enfin ceux du Bois Neuf, situés au nord de l'aire d'étude.

(4) UN RESEAU VIAIRE LOCAL

L'aire d'étude intermédiaire est quadrillée par trois routes départementales qui forment un triangle autour de la zone d'implantation du projet. Il s'agit de :

- La RD48 qui traverse l'aire d'étude intermédiaire d'est en ouest et qui relie le hameau du Bois-Neuf à celui des Quatre-Routes ;

- La RD42 qui relie l'unité d'habitation des Quatre-Routes au lieu-dit Le Mont et La Brousse situé respectivement au centre et au sud de l'aire d'étude intermédiaire ;

- La RD57 qui, sur un axe nord/sud, relie Le Bois-Neuf à La Brousse en passant par l'étang de la Brousse.

(5) LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

L'aire d'étude intermédiaire compte cinq unités d'habitation principales. Elles sont situées le long des trois routes départementales qui traversent le périmètre. Il s'agit des Lieux-dits Le Bois-Neuf, Sous Fransour, Les Quatre-Routes, La Brousse et enfin Le Mont qui se trouve à proximité immédiate du site du projet.

De façon générale, les habitations sont bien intégrées dans une trame paysagère arborée.

- Le périmètre d'étude intermédiaire est cerné par de très petites unités d'habitation distantes d'environ 1 kilomètre du site du projet à l'exception des habitations du lieu-dit Le Mont situé à proximité du site.
- Le site est bien desservi par le réseau routier.
- Le site du projet est confiné au sein d'un ensemble de boisement relativement dense.
- Les poches bocagères qui étoffent l'arborescence hydrographique au sud-ouest et les hauteurs de Bénévent-l'Abbaye à l'est de l'aire d'étude éloignée laisse place à un réseau plus fragmenté et moins dense en abordant les abords du site.
- Il s'agit d'un espace ouvert à la trame bocagère résiduelle.
- L'aire d'étude intermédiaire présente un relief vallonné avec une inclinaison orientée vers le sud.



Photo 6 : Vue sur le site (à gauche) et l'entrée du lieu-dit le Mont
Source : ADEV Environnement



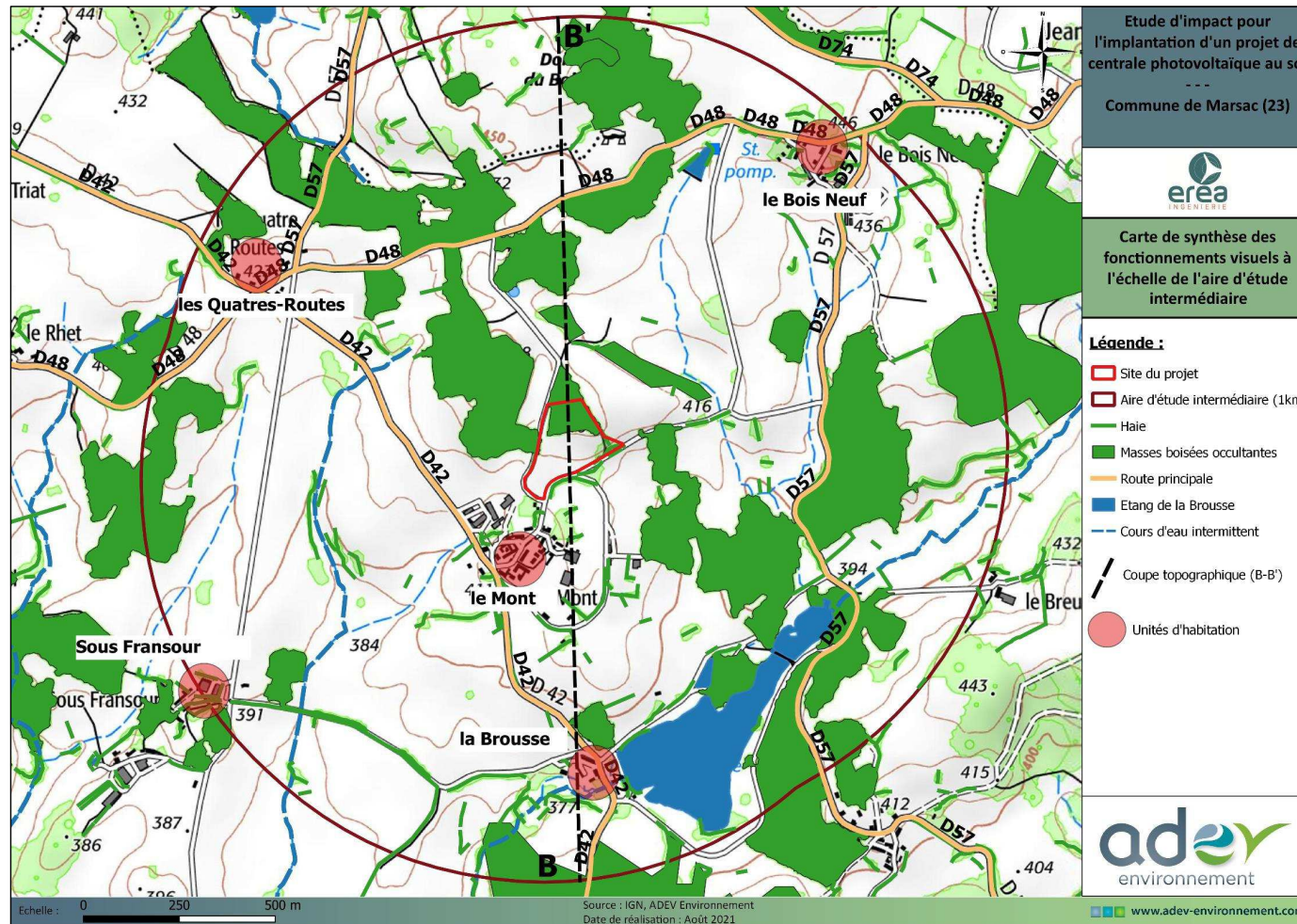
Photo 7 : Vue sur le site du projet et une partie du linéaire arboré entre le site et les habitations du lieu-dit Le Mont
Source : ADEV Environnement



Photo 8 : Vue sur l'étang de la Brousse et les motifs boisés de l'aire d'étude intermédiaire
Source : ADEV Environnement



Photo 9 : Vue sur la RD57 en direction du lieu-dit Bois Neuf
Source : ADEV Environnement

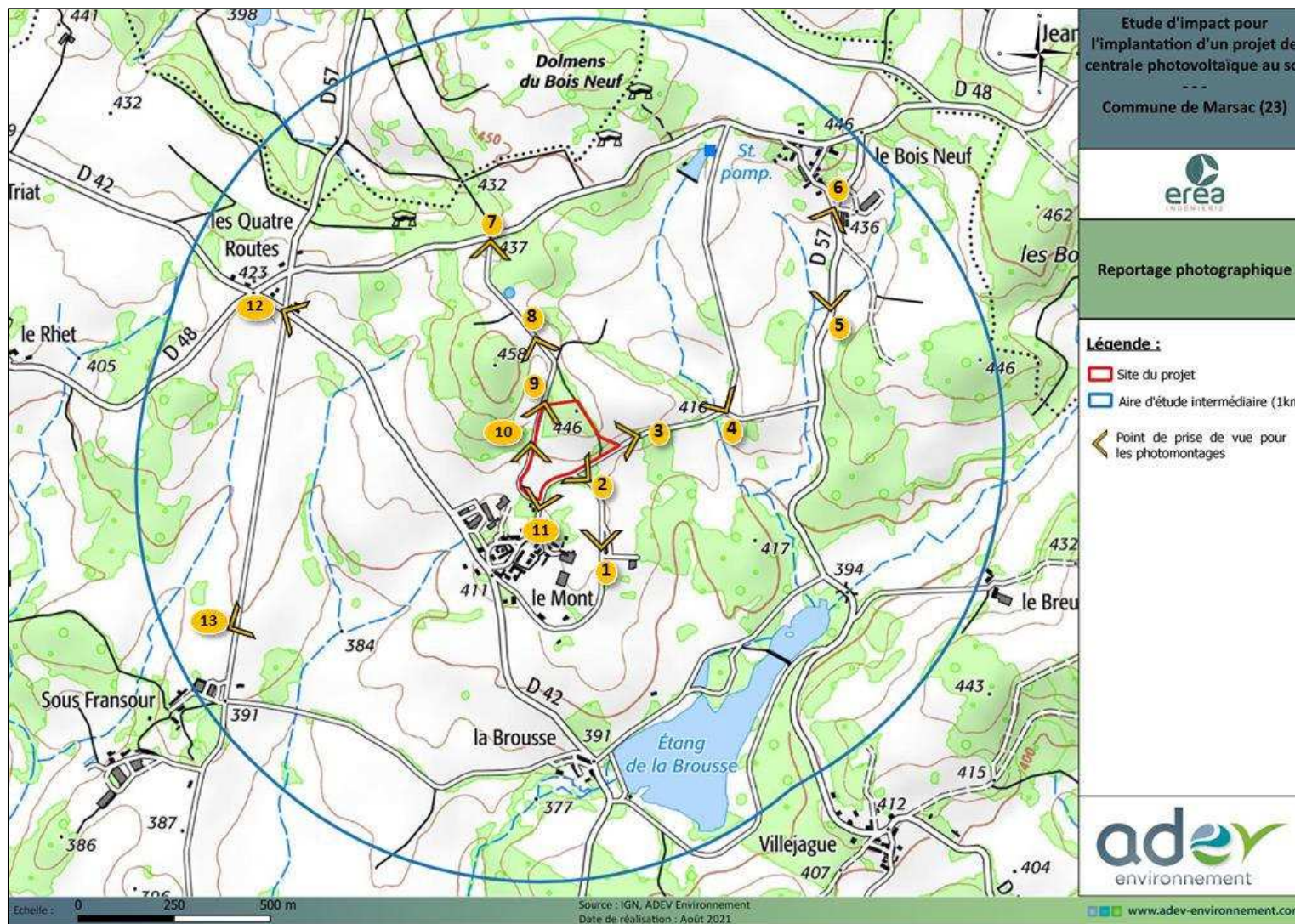


Carte 7 : La structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude intermédiaire



Figure 3 : Coupe topographique B-B'

E. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Carte 8 : Reportage photographique

1



Photo 10 : Vue en direction du site depuis la route communale située à l'est du lieu-dit le Mont - Source : ADEV Environnement

2



Photo 11 : Découverte du site depuis la route communale qui longe la limite sud du site du projet - Source : ADEV Environnement

3



Photo 12 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le Mont à la RD57- Source : ADEV Environnement

4



Photo 13 : Vue en direction des Dolmens du Bois Neuf depuis la route la route communale reliant le Mont à la RD57 -Source : ADEV Environnement

5



Photo 14 : Vue en direction du lieu-dit le Bois Neuf depuis la RD57 - Source : ADEV Environnement

6



Photo 15 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit le Bois Neuf- Source : ADEV Environnement

7



Photo 16 : Vue depuis la RD48 en direction du site du projet - Source : ADEV Environnement

8



Photo 17 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le lieu-dit le Mont à la RD48- Source : ADEV Environnement

9



Photo 18 : Découverte du site depuis la limite nord-ouest du site du projet - Source : ADEV Environnement

10



Photo 19 : Découverte du site et du lieu-dit le Mont depuis la limite ouest du site du projet - Source : ADEV Environnement

11



Photo 20 : Découverte du site depuis la sortie nord-est du lieu-dit le Mont - Source : ADEV Environnement

12






Photo 21 : Vue sur le site depuis la RD42 à proximité du lieu-dit Les Quatre-Routes - Source : ADEV Environnement

13



Photo 22 : Vue sur le site depuis la RD57 à proximité de Sous Fransour - Source : ADEV Environnement

Légende :

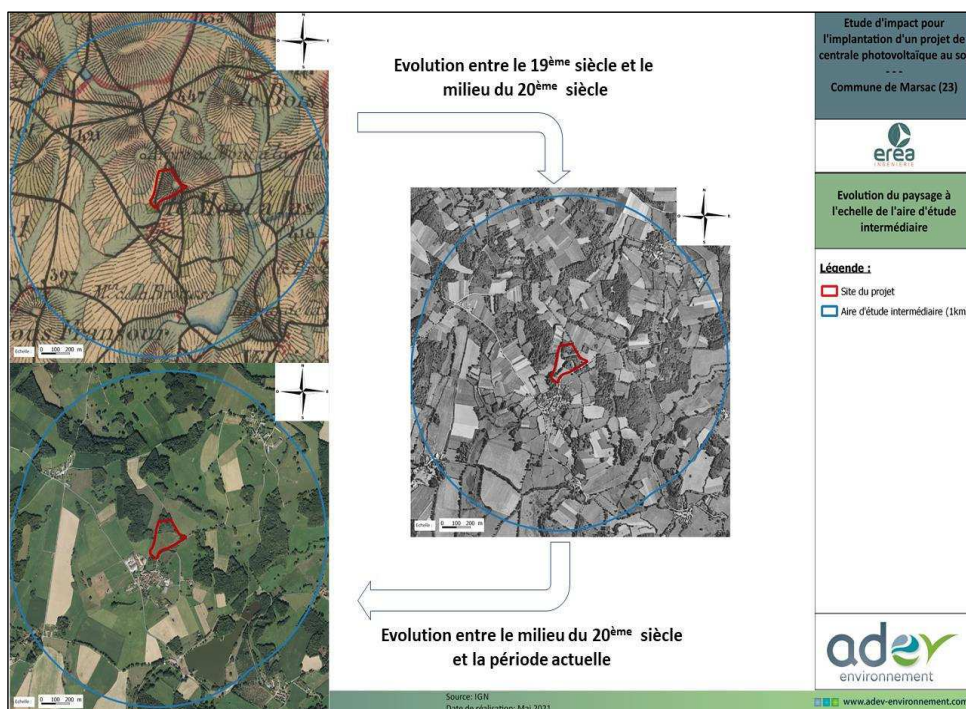
-  Vue directe sur le site du projet
-  Vue partiellement masquée vers le site du projet
-  Vue masquée vers le site du projet

F. LES DYNAMIQUES PAYSAGERES ET ENJEUX

La comparaison des cartes et des photographies aériennes des siècles anciens nous amène à constater que l'aire d'étude intermédiaire a connu plusieurs transformations :

- L'augmentation du couvert forestier entre le 19^{ème} et le milieu du 20^{ème} siècle ;
- L'appauvrissement et la simplification du motif bocager consécutif de l'agrandissement des parcelles de culture ;
- Le déboisement de certaines parcelles entre le milieu du 20^{ème} siècle et la période actuelle et l'enfrichement d'autres ;
- La création du plan d'eau de l'étang de la Brouse.

Selon les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine datant de janvier 2021, l'aire d'étude éloignée compte deux projets éoliens. Le premier (en cours d'instruction) se trouve sur la commune de Marsac et le second (autorisé) est localisé sur la commune de Laurière. Aucun parc éolien n'est à cette date en fonctionnement sur l'aire d'étude éloignée.



Carte 9 : Comparaison de cartes et photographies aériennes dans le temps

G. LES LIEUX DE FREQUENTATION TOURISTIQUE

(1) A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

Le principal pôle touristique du territoire d'étude est Bénévent-l'Abbaye, village labellisé « cité de caractère » situé à la limite est de l'aire d'étude éloignée (à environ 4km à vol d'oiseau du site). C'est une étape incontournable sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le territoire d'étude compte aussi des sites emblématiques non protégés qui participent à l'attrait touristique du territoire :

- L'étang de la Toueille, vaste étendue d'eau au milieu d'un damier bocager situé à la limite nord-est de l'aire d'étude éloignée (à environ 4km à vol d'oiseau du site) ;
- Les ensembles naturels situés dans la vallée de la Gartempe et le massif forestier des Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud, respectivement à la limite sud et nord-ouest du l'aire d'étude éloignée.

(2) LES ITINERAIRES DE RANDONNEE LOISIRS ET DE DECOUVERTE

L'aire d'étude éloignée compte un sentier de grande randonnée. Il s'agit du GR654 Chemin de Saint-Jacques-de Compostelle passant par les villages de Chamborand et de Bénévent-l'Abbaye.

Aussi, les nombreux chemins de terres qui sillonnent les remous de la plaine bocagère constituent un fort potentiel de randonnée. Cinq circuits de randonnées officiels ont été recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- Le circuit « le dolmen des granges » qui emprunte le chemin des Chicanelles, chemin officiel de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- Le circuit « Sauzet et l'étang de la Toueille » qui relie le bourg de Bénévent-l'Abbaye à l'étang de la Toueille ;
- Le circuit « dans les bois de l'Âge » qui permet de profiter de la sylviculture du chêne sessile, exemple rare dans le département de la creuse. Le circuit passe aussi par les clochers de l'Abbatiale de Bénévent-l'Abbaye ;
- Le circuit de « la Gartempe au Templier » qui suit l'ancienne voie reliant Bordeaux à Bourges et qui passe par le village perché de Paulhac ;
- Le circuit du « puit du Rio au gros chênes » qui passe par le gros chêne de Sazeirat et la loge carrée du Puy du Rio.

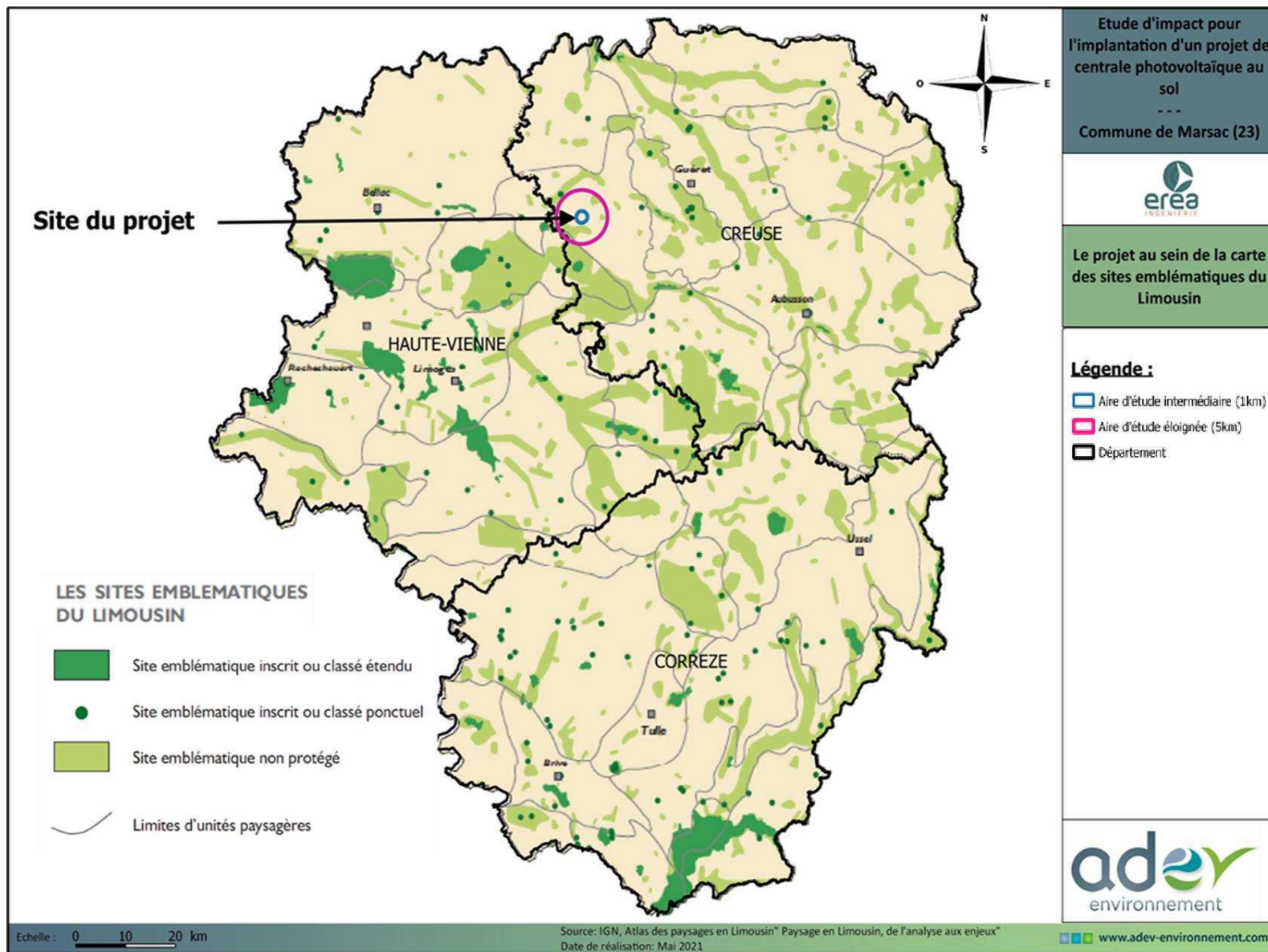
Deux autres circuits au départ du village de Marsac ont aussi été identifiés.

A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, on recense un circuit de randonnée qui longe la RD48 et la RD57 en passant par l'étang de la Brouse. Ce circuit se trouve à plus de 400 m du site du projet (à vol d'oiseau). Le site n'est pas visible depuis ce circuit.

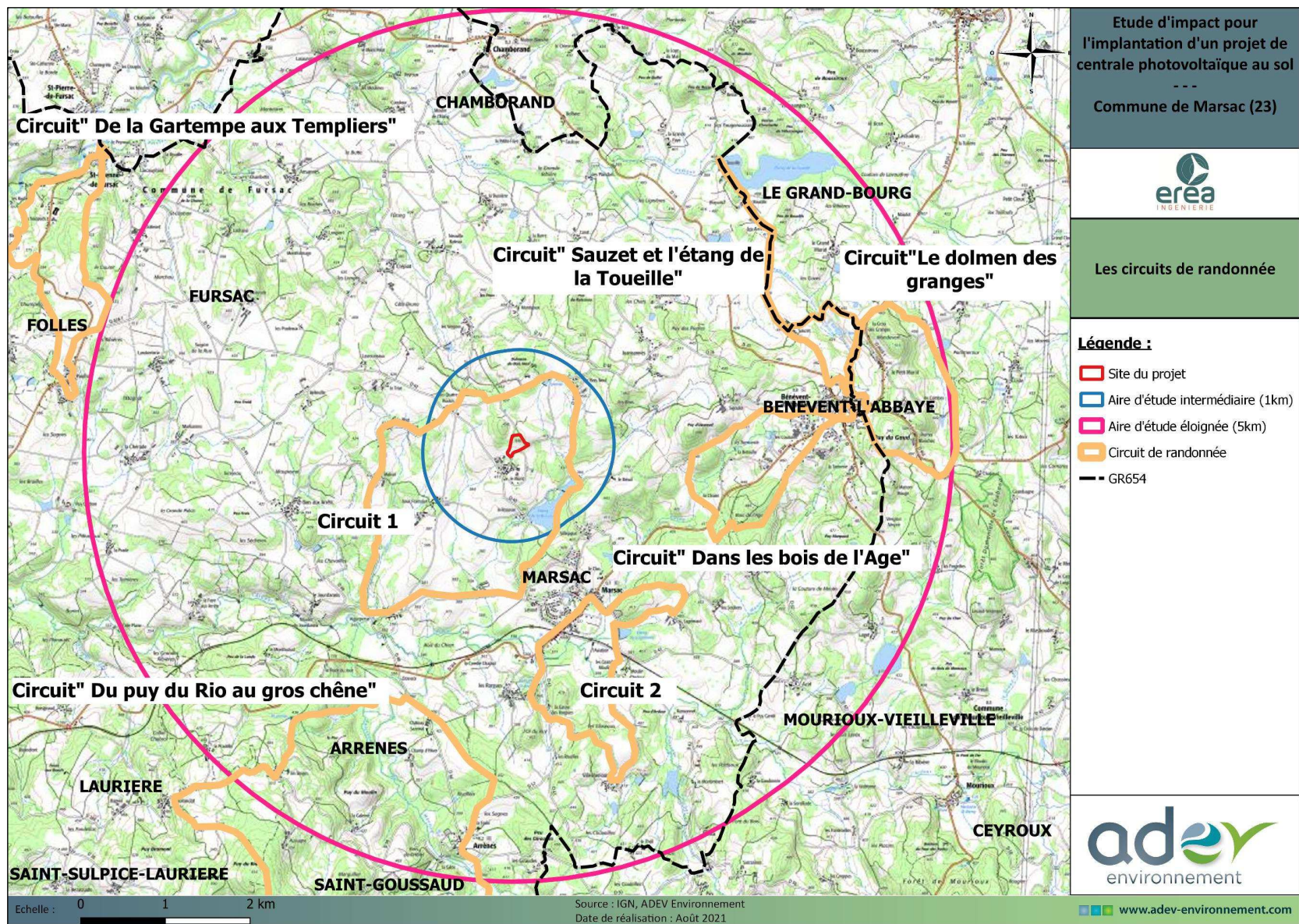
(3) LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2021, seul un camping de 25 emplacements est présent sur la commune Marsac.

- Les enjeux vis-à-vis des lieux de fréquentation touristique et des sites emblématiques sont considérés faibles. Le site du projet est à l'écart des itinéraires touristiques majeurs et des sites emblématiques du territoire.
- Aucun circuit de randonnée ne passe à proximité du site du projet.



Carte 10 : Le projet au sein de la carte des sites emblématiques du Limousin – Source : « Paysages en Limousin



Carte 11 : Carte des sentiers de randonnée

H. LE SITE DU PROJET ET SES ABORDS

(1) DESCRIPTION DU SITE

Le site du projet s'étend sur environ 3 ha, dans un espace agricole marqué par une topographie de versant incliné vers le sud. Le point haut est situé au nord de la parcelle à 446 m tandis que le point le plus bas s'établit en limite sud à 420 m. Des vues lointaines sur l'espace agricole sont offertes ponctuellement aux abords du site du fait de sa situation topographique mais sont limitées par la présence importante de la végétation.

Une forte densité de petits bois couvre les points hauts à ses abords. Le site inclut également une petite surface boisée dans sa partie nord. Le réseau de haie autour du site du projet est relativement faible. Toutefois, on note une survivance de l'ancienne maille bocagère et la présence de quelques arbres isolés notamment au sud du site du projet.

L'extrémité sud du site du projet jouxte les habitations du lieu-dit le Mont, situées en point bas tandis que deux routes communales le délimitent à l'ouest, au sud et à l'est.

(2) LES PERCEPTIONS DU SITE

Le site est entouré au nord, à l'est et à l'ouest par des masses boisées plus ou moins grandes. Seule sa face sud donnant sur le lieu-dit le Mont et l'étang de la Brousse est relativement exposée. Toutefois, la perception du site à partir de ces deux points est en grande partie limitée par le relief vallonné associé au linéaire arboré et/ou la distance.

Depuis le nord et l'est, les vues sur le site sont bloquées par la trame arborée qui cloisonne le site.

Le site se découvre ponctuellement depuis la RD42, située en point bas ainsi qu'en vue proches depuis les routes communales le délimitant.

(3) SYNTHÈSE DES FONCTIONNEMENTS VISUELS

- Le site de projet se situe dans un espace agricole semi ouvert ;
- Il est relativement peu visible depuis le nord et la partie est de l'aire d'étude intermédiaire du fait du relief vallonné, de la densité de la trame arborée qui bloque les vues vers le site ;
- Il est cerné de routes communales qui desservent le lieu-dit le Mont et offrent des vues directes et proches sur le site. Une vue ponctuelle vers le site est offerte depuis la RD42, à l'approche de « le Mont ». Les vues depuis les autres axes de circulation sont cloisonnées par le relief et la végétation ;
- Le site du projet est visible depuis les habitations du lieu-dit le Mont. Toutefois, les vues sur le site sont en partie réduites par la présence d'un petit bosquet et un linéaire arboré. Les enjeux vis-à-vis des habitants du lieu de vie sont donc modérés.



1 : Depuis la RD42



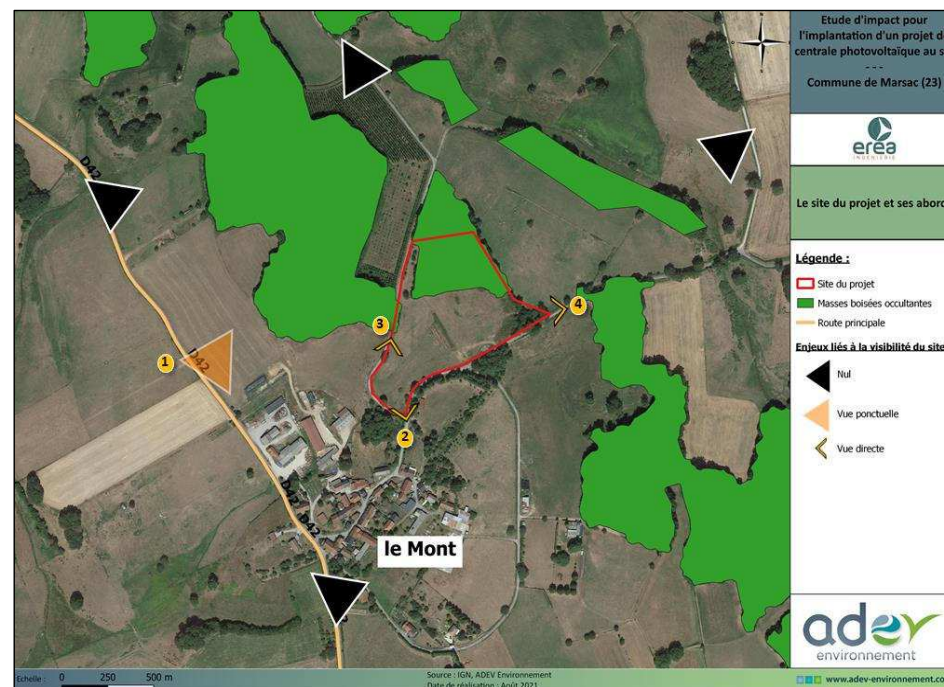
2 : Depuis la limite sud du projet



3 : Depuis la limite ouest du site du projet



4 : Depuis la limite est du site du projet



Carte 12 : Perceptions visuelles du site du projet

II. DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

L'enjeu ici, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est de recenser les bâtiments remarquables et les vues reconnues depuis les sites patrimoniaux afin de déterminer un premier niveau d'enjeu vis-à-vis de la zone du projet.

Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits ont été répertoriés à partir de l'atlas des patrimoines et la base Mérimée du ministère de la culture et de la communication.

A. LES MONUMENTS HISTORIQUES

La loi du 31 décembre 1913 classe comme monuments historiques, en totalité ou en partie, les immeubles dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art. La loi du 25 février 1943 introduit par ailleurs la notion de champ de visibilité des monuments historiques, soit un rayon de 500 m dans lequel l'Architecte des Bâtiments de France exerce un pouvoir d'avis conforme.

Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit » parmi les monuments historiques. L'inscription est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

L'aire d'étude éloignée compte quatre monuments historiques, dont trois inscrits et un classé. Leurs positions dans la topographie et leur distance par rapport au site excluent toute possibilité d'intervisibilité.

L'aire d'étude intermédiaire ne comprend aucun monument historique.

Tableau 1 : Monuments historiques classés et inscrits

Commune	Nom	Type de protection	Contexte paysager	Distance au site du projet ¹
Bénévent-l'Abbaye	Fontaine	inscrit MH	Contexte urbain	3.8 km
	Eglise Saint-Barthélemy	classé MH	Contexte urbain	3.8 km
Chamborand	Reste du donjon	inscrit MH	Contexte rural, entouré par un bois, en lisière du village près de l'étang de la chaise	4.28 km
Arrènes	Eglise Saint-Eutrope	inscrit MH	Contexte urbain	4.6 km

L'aire d'étude éloignée compte quatre monuments historiques. Leurs positions dans la topographie et leur distance par rapport au site excluent toute possibilité d'intervisibilité. Les enjeux vis-à-vis des patrimoines inscrits et classés sont considérés comme nuls

¹ Il s'agit de la plus petite distance entre le site de projet et le monument historique à vol d'oiseau.



Photo 23 : Eglise Saint-Barthélemy – Source : www.france-voyage.com



Photo 24 : Reste du donjon – Source : www.monumentum.fr



Photo 25 : Eglise Saint Eutrope - Source : www.monumentum.fr



Photo 26 : Fontaine - Source : www.monumentum.fr

B. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Un site classé ou inscrit, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

La loi énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.

- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Le classement ou l'inscription (loi du 2 mai 1930) vise à protéger des sites présentant un caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le premier correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site. La seconde est réservée à des sites moins sensibles mais qui présentent suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée.

Aucun site classé ou inscrit n'est situé dans l'aire d'étude éloignée du site du projet.

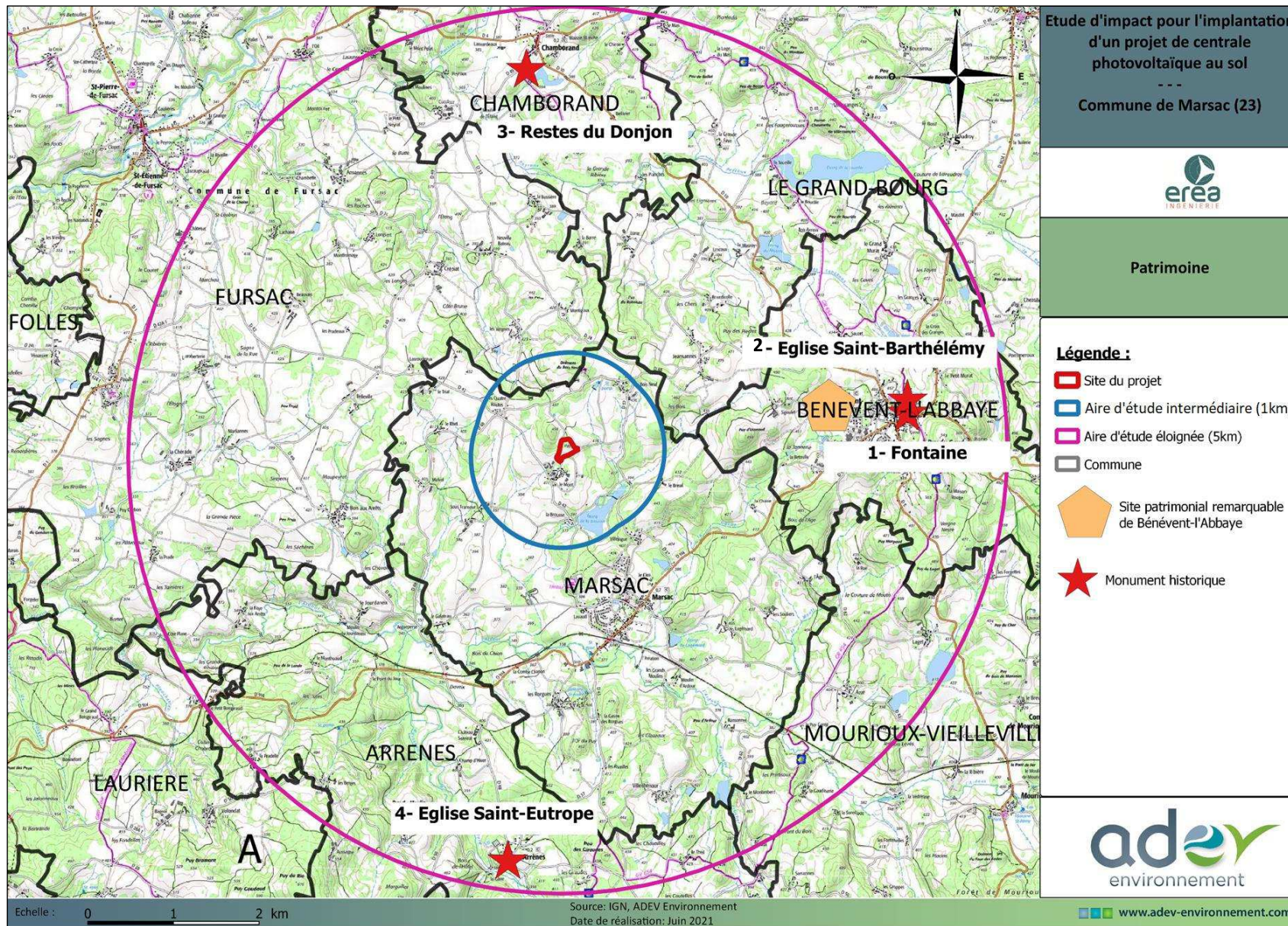
Les enjeux vis-à-vis des sites sont nuls

C. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Ils succèdent aux ZPPAUP et aux AVAP.

L'aire d'étude éloignée du projet comprend un site patrimonial remarquable : le village de Bénévent-l'Abbaye situé à environ 4 km à vol d'oiseau du site. La distance importante au site du projet conjuguée au contexte paysager très boisé exclut toute possibilité d'interaction visuelle avec ce SPR.

L'aire d'étude éloignée du projet comprend un site patrimonial remarquable : le village de Bénévent-l'Abbaye situé à environ 4 km à vol d'oiseau du site. Les enjeux vis-à-vis des sites patrimoniaux remarquables sont considérés comme nuls.



Carte 13 : Le patrimoine historique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Le présent état initial permet de mettre en évidence les principales caractéristiques paysagères et patrimoniales de la zone d'étude et de ses abords, et de souligner les principaux enjeux. Ceux-ci sont gradués de nul à fort et prennent en compte la visibilité de la zone d'étude depuis l'aire d'étude éloignée jusqu'au site en lui-même.

Tableau 2 : Éléments de hiérarchisation des enjeux paysagers et patrimoniaux

	Nul	Faible	Modéré	Assez fort	Fort
PAYSAGE	Absence de vue	Vues lointaines et filtrées	Vues intermédiaires et filtrées Vues lointaines et directes	Vues proches et filtrées Vues intermédiaires et directes	Vues proches, larges et directes
PATRIMOINE	Absence de covisibilité potentielle d'un élément de patrimoine avec la zone d'étude	Zone d'étude présentant une covisibilité ponctuelle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	Zone d'étude située dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et ne présentant pas de covisibilité	Zone d'étude située dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et présentant une covisibilité partielle	Zone d'étude située dans un espace patrimonial ou aux abords d'un monument historique et présentant une covisibilité

Tableau 3 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
PAYSAGE		
L'unité paysagère concernée par le projet	L'unité paysagère « le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg » sous unité de la « Campagne-Parc » est caractérisée d'une part par de doux vallonnements au sommet desquels se développent des bois de feuillus (chênes et hêtres) et d'autre part, par la présence d'un maillage bocager irrégulier qui laisse de plus en plus place à de grandes parcelles cultivées.	Faible
Les structures biophysiques	Le site du projet est situé dans un espace topographique au relief vallonné et incliné vers sud. L'espace agricole est ponctué de petits bois et par les traces résiduelles de l'ancien maillage bocager.	Faible
Les lieux de vie	L'aire d'étude intermédiaire compte cinq petites unités d'habitation situées le long de trois routes départementales. Quatre d'entre-elles se situent à environ 1 km du site. Le lieu-dit Le Mont est l'unité d'habitation qui se trouve à proximité immédiate du site.	Modéré
Les axes de communication	L'aire d'étude intermédiaire est quadrillée par trois routes départementales qui forment un triangle autour de la zone d'implantation du projet. Parmi ces axes de circulation, seul une portion de RD42 (à proximité du lieu-dit le Mont) offre une vue partielle sur le site.	Faible
Le tourisme	Le site du projet est à l'écart des itinéraires touristiques majeurs. Le village de caractère de Bénévent-l'Abbaye se trouve à environ 4 km du site.	Faible
Le site du projet	Le site du projet occupe une surface de 3 ha. Il se découvre en vue proche depuis les habitations du lieu-dit le Mont et les deux voies communales qui passent par les limites ouest et est du site.	Modéré

LE PATRIMOINE		
Monuments historiques	L'aire d'étude intermédiaire ne compte aucun monument historique. Sur les quatre monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, aucun n'est en interaction visuelle avec le site du projet.	Nul
Sites Inscrits et classés	Absence de sites inscrits ou classés à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée	Nul
Site patrimonial remarquable	L'aire d'étude éloignée compte un site patrimonial remarquable : le village de Bénévent-l'Abbaye. Aucune interaction visuelle n'existe entre le site et le bourg de Bénévent-l'Abbaye.	Nul

IV. L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

A. ESTIMATION DES METHODES UTILISEES POUR L'EVALUATION DES IMPACTS

(1) LE CONTEXTE PAYSAGER

L'analyse paysagère est conduite à partir d'une recherche bibliographique, de la consultation de l'Atlas des Paysage, de visites de terrains, d'analyse de la carte IGN, des photographies aériennes. La définition des sensibilités paysagères est basée sur une hiérarchisation des différentes composantes du paysage.

(2) LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

Les informations relatives au patrimoine historique et archéologique sont obtenues à partir de l'atlas des patrimoines et de la base Mérimée.

B. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol s'étend sur une surface cadastrale de 3,19 ha sur la commune de Marsac (23). La surface clôturée dédiée au projet photovoltaïque est de 2,99 ha.

Le projet, d'une puissance de 2,99 MWc prévoit la mise en place de 7 856 modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol.

Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 25° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques.

La centrale photovoltaïque sera également constituée d'un local électrique type « conteneurs métallique » (RAL 7004) avec bardage en bac acier (RAL 7004) dans lesquels seront répartis les onduleurs et les transformateurs. Il sera positionné au niveau de l'entrée située à l'extrémité sud du site. Le poste de livraison, en béton armé, sera recouvert d'un bardage en bois favorisant son intégration dans l'environnement local. La porte d'accès au poste de livraison, métallique, devra respecter la spécification technique HN 64-S-34 et sera de couleur verte (RAL 6002) pour une meilleure insertion. Le poste de livraison sera positionné au niveau de l'entrée du site.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sera clôturé afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur le site d'exploitation. L'accès est rendu possible par un portail en acier, de couleur verte (RAL 6005) pour une meilleure intégration dans l'environnement local, équipé d'une serrure haute résistance.

Des haies seront plantées autour du site pour intégrer le projet dans le paysage et de créer un corridor écologique autour du parc photovoltaïque.



Figure 4 : Plan de masse du projet

Source : EREA

C. LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

En matière de perception visuelle, les incidences paysagères d'une centrale photovoltaïque au sol peuvent être analysées à deux niveaux :

- l'impact paysager : concerne la manière dont l'exploitation et les installations modifient le cadre de vie (changements d'ambiance, de topographie, etc....) ;
- l'impact visuel : est relatif à la façon dont sont ressenties les modifications précitées ainsi que les points depuis lesquels les changements sont visibles.

L'analyse des effets sur le paysage consiste à montrer les modifications du paysage suite à la mise en place des installations présentes sur le projet. L'impact paysager est d'ailleurs souvent indissociable de l'impact visuel.

(1) GENERALITES SUR LA NATURE ET L'INTENSITE DE LA PERCEPTION DANS LE PAYSAGE

L'installation attire l'attention en raison de son emprise et de ses particularités techniques reconnaissables. Les différents éléments de construction peuvent en général être identifiés individuellement. Les facteurs liés à l'installation tels que la couleur, ou encore la position du soleil ont peu d'influence sur le niveau d'impact à faible distance.

Plus l'éloignement augmente, plus les éléments individuels ou les rangées d'une installation fusionnent et deviennent indiscernables. L'installation prend alors la forme d'une surface plus ou moins homogène qui se détache alors nettement de l'environnement. La dissimulation de l'installation dépend du relief ou de la présence d'éléments du paysage spécifiques (bosquets, forêt, bâtiments, etc.).

À très grande distance, les installations ne sont plus perçues que comme un élément linéaire qui attire l'attention surtout par sa luminosité, généralement plus élevée que celle de l'environnement. La portée de la zone visible dépend ici fortement du relief et de l'intégration de l'installation dans ce relief.

Les parcs photovoltaïques ont un impact paysager faible, découlant de caractéristiques qui les rendent peu visibles :

- une structure visuelle horizontale et non verticale avec une hauteur maximale de quelques mètres, ce qui les rend peu visible pour un observateur au sol, même se trouvant à proximité.
- une gamme de couleurs dominantes « passe-partout » (entre bleu moyen et gris foncé)
- l'absence de mouvement attirant l'œil et donc l'attention (même pour les systèmes de type trackers, la vitesse du mouvement est trop faible pour être perçue instantanément).

Combiné à ces trois caractéristiques, l'effet d'alignement des champs de modules peut, pour un observateur situé en surplomb, rappeler certains alignements liés à des pratiques agricoles courantes (andains de foin, serres horticoles, vignes, vergers ...).

Les qualités esthétiques du paysage sont importantes pour le promeneur ou l'observateur de nature. Un paysage intégrant une installation photovoltaïque peut perturber le caractère reposant du secteur et lui donner l'impression d'être techniquement marqué. En principe, un choix approprié du site permet d'éviter d'éventuels impacts négatifs sur la fonction de repos, mais aussi sur les zones d'habitation.

(2) ANALYSE PAR PHOTOMONTAGES

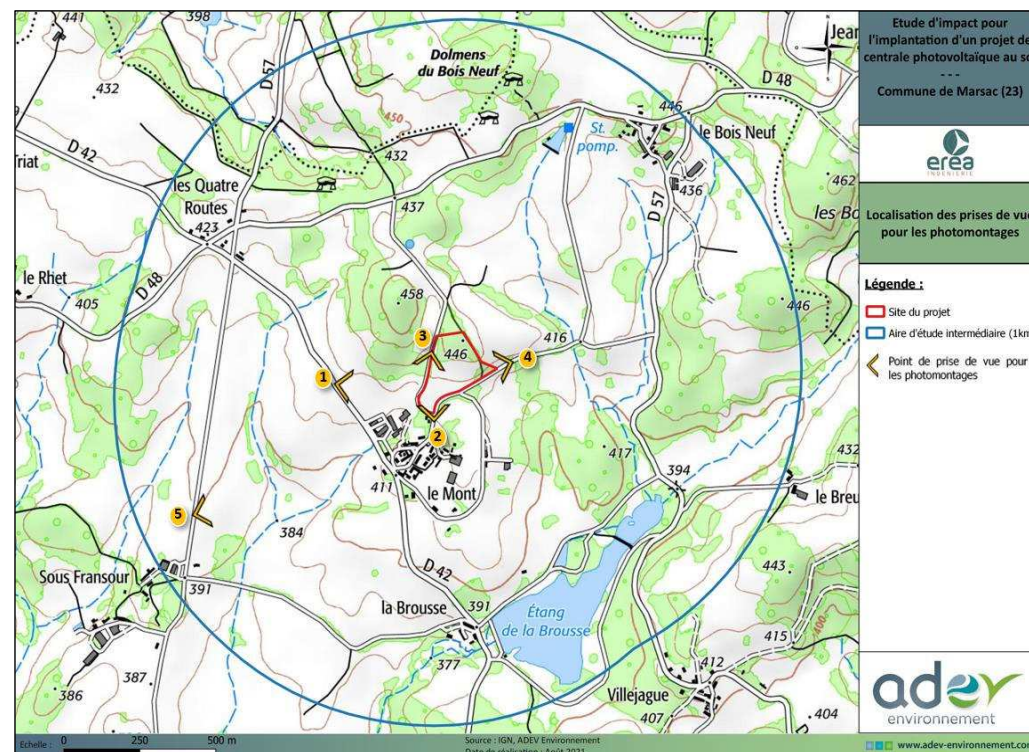
Plusieurs photomontages ont été réalisés pour évaluer l'impact visuel du projet photovoltaïque dans son environnement.

Le choix des points de prise de vue à partir desquels ont été réalisés les photomontages est basé sur les enjeux identifiés à l'état initial. D'autres points de vue, plus lointains ont été testés par photomontage, pour vérifier l'absence d'impact :

La carte ci-contre présente la localisation de l'ensemble des photomontages réalisés, lesquels figurent à la suite, sous forme de présentation de la situation initiale comparée à la situation future de manière à déterminer un niveau d'impact brut avant mise en place de mesures paysagères.

Tableau 4 : Photomontages

Photomontage	Nom	Raison du choix	Distance à la centrale solaire
PM 1	Prise de vue depuis la RD42 à proximité du lieu-dit « le Mont »	Axe de communication	260 m
PM 2	Prise de vue depuis les abords du lieu-dit le Mont, à la limite sud du site du projet	Lieu de vie et axe de communication	5 m
PM 3	Prise de vue depuis la route communale qui longe la limite ouest du site du projet	Axe de communication	5 m
PM 4	Prise de vue depuis la route communale qui longe la limite est du site	Axe de communication	25 m
PM 5	Vue depuis la RD 57 à proximité du lieu-dit « Sous-Fransour »	Axe de communication et lieu de vie	800 m



Carte 14 : Localisation des points de prises de vue des photomontages

PM01 : Vue depuis la RD42 à l'approche du lieu-dit « le Mont » Aire d'étude : Intermédiaire

Avant projet



Projet



Après mesures



Localisation de la prise de vue :



Détails de la prise de vue :

- Hauteur d'observation : 1,70 m
- Altitude : 419 m NGF
- Coordonnées Lambert 93 :
X : 589786,73 m
Y : 6558069,66 m
- Date et heure de la prise de vue :
07/07/2021 à 12h35
- Distance au projet : 260 m

Commentaires paysagers :

Depuis la RD42 à l'approche du lieu-dit « le Mont », le site du projet est perceptible.

La vue est ouverte au premier plan sur une prairie et sur des bâtiments agricoles. L'horizon immédiat depuis ce point de vue est fermé par des boisements situés de part et d'autre du site du projet.

Le projet est perceptible en arrière plan.

La mesure de plantation de haie permet de réduire l'impact visuel du projet en masquant au terme de la croissance de la haie, presque la totalité de la centrale.

- L'impact paysager du projet depuis ce point est existant. Il est considéré comme modéré. La mise en place de la haie permet d'avoir un impact résiduel faible.

**PM02 : Vue depuis la limite sud du projet
à la sortie du lieu-dit « le Mont »**

Aire d'étude : Intermédiaire

Avant projet



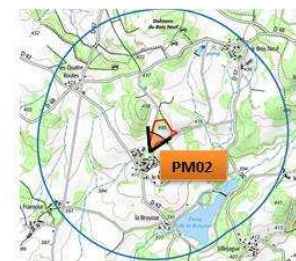
Projet



Après mesures



Localisation de la prise de vue :



Détails de la prise de vue :

- Hauteur d'observation : 1,70 m
- Altitude : 420 m NGF
- Coordonnées Lambert 93 :
X : 590104,27 m
Y : 6557984,21 m
- Date et heure de la prise de vue : 03/03/2021 à 12h24
- Distance au projet : 5 m

Commentaires paysagers :

Depuis la limite sud du site, le parc photovoltaïque s'observe en vue directe.

La vue est ouverte sur les rangées de panneaux solaires ainsi que sur le portail et les locaux techniques (poste de livraison et transformateur).

Ce point de vue présente une artificialisation du paysage relativement importante.

La mesure de plantation de haie permet en partie de réduire l'impact visuel du projet en masquant au terme de la croissance de la haie, les rangées de panneaux situés sur la partie est du site.

Le bardage en bois autour du poste de livraison favorise aussi l'insertion du projet dans son environnement.

- L'impact paysager du projet depuis ce point est existant. Il est considéré comme fort. La mise en place de la haie permet d'avoir un impact résiduel faible à modéré.

PM03 : Vue depuis la voie communale longeant la limite ouest du site

Aire d'étude : Intermédiaire

Avant projet



Projet



Après mesures



Localisation de la prise de vue :



Détails de la prise de vue :

- Hauteur d'observation : 1,70 m
- Altitude : 429 m NGF
- Coordonnées Lambert 93 :
X : 590081,96 m
Y : 6558103,15 m
- Date et heure de la prise de vue :
03/03/2021 à 12h21
- Distance au projet : 5 m

Commentaires paysagers :

Depuis la route communale longeant la limite ouest du site du projet, le parc photovoltaïque s'observe en vue directe.

La vue est ouverte sur les rangées de panneaux solaires ainsi que sur les habitations du lieu-dit « le Mont » en contrebas. Du fait de l'orientation du parc, les structures de maintien des panneaux sont visibles.

Ce point de vue présente une artificialisation du paysage relativement importante.

La mesure de plantation de haie permet de réduire l'impact visuel du projet en masquant au terme de la croissance de la haie, les panneaux photovoltaïques.

- L'impact paysager du projet depuis ce point est existant. Il est considéré comme fort. La mise en place de la haie permet d'avoir un impact résiduel faible.

PM04 : Vue depuis la voie communale longeant la limite est du site

Aire d'étude : Intermédiaire

Avant projet



Projet



Après mesures



Localisation de la prise de vue :



Détails de la prise de vue :

- Hauteur d'observation : 1,70 m
- Altitude : 427 m NGF
- Coordonnées Lambert 93 :
X : 590321,09 m
Y : 6558128,17 m
- Date et heure de la prise de vue :
03/03/2021 à 11h49
- Distance au projet : 25 m

Commentaires paysagers :

Depuis la route communale longeant la limite est du site du projet, celui-ci est visible.

La légère indinaison topographique est perceptible depuis ce point de vue. La vue est ouverte sur les rangées de panneaux solaires et, en arrière plan, un boisement.

Ce point de vue présente une artificialisation du paysage relativement importante.

La mesure de plantation de haie permet de réduire l'impact visuel du projet en masquant au terme de la croissance de la haie, les rangées de panneaux photovoltaïques.

- L'impact paysager du projet depuis ce point est existant. Il est considéré comme assez fort. La mise en place de la haie permet d'avoir un impact résiduel faible.

PM05 : Vue depuis la RD57 aux abords du lieu-dit Sous-Fransour Aire d'étude : Intermédiaire

Avant projet



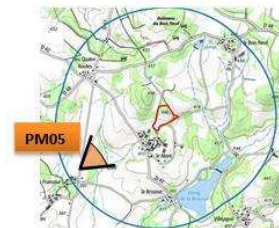
Projet



Après mesures



Localisation de la prise de vue :



Détails de la prise de vue :

- Hauteur d'observation : 1,70 m
- Altitude : 400 m NGF
- Coordonnées Lambert 93 :
X : 589328,48 m
Y : 6557730,17 m
- Date et heure de la prise de vue :
03/03/2021 à 12h32
- Distance au projet : 800 m

Commentaires paysagers :

Depuis la route départementale 57 au sud-ouest du site, celui-ci n'est pas perceptible.

En effet, les vues vers le site sont bloquées par un réseau de haies et de masses boisées. Aussi, les habitations et les bâtiments agricoles du lieu-dit « le Mont » participent à masquer les installations du projet de parc photovoltaïque.

- L'impact paysager du projet depuis ce point est donc nul.

(3) VISIBILITE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

En phase exploitation, la visibilité d'une installation photovoltaïque au sol dans le paysage dépend de plusieurs facteurs, notamment liés à l'installation (comme les propriétés de réflexion et la couleur des éléments), au site (situation à l'horizon, illusion d'optique), ainsi que d'autres facteurs comme la luminosité (position du soleil, nébulosité).

Lorsque la surface des modules est visible depuis le point d'observation, l'installation présente une plus grande luminosité et une couleur qui diffère dans le cadre naturel, sous l'effet de la réflexion de la lumière diffuse. Les structures porteuses réfléchissantes, sont moins voyantes que les surfaces des modules, même s'il peut se produire une réflexion directe des rayons du soleil sur ces structures lorsque celui-ci est très bas. Cet impact est faible, direct et permanent.

Cinq photomontages sont produits pour analyser les impacts visuels du projet.

Tableau 5 : Bilan des photomontages réalisés pour l'analyse de l'impact visuel du projet

Numéro de PM	Résultat : projet visible ?	Aire d'étude	Distance entre le point de vue et le projet	Évaluation de l'impact
PM1	Oui	Intermédiaire	260 m	Modéré
PM2	Oui	Intermédiaire	5 m	Fort
PM3	Oui	Intermédiaire	5 m	Fort
PM4	Oui	Intermédiaire	25 m	Assez fort
PM5	Non	Intermédiaire	800 m	Nul

(4) IMPACTS A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

Les impacts possibles sur le paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée sont liés au risque d'artificialisation et de mitage du paysage. Les perceptions visuelles varient en fonction de la distance de l'observateur, des structures et des éléments du paysage.

Les parcs photovoltaïques de par leur nature et leur géométrie, sont des éléments nouveaux dans le paysage qui peuvent entraîner une artificialisation du paysage lointain.

Dans l'aire d'étude éloignée, les détails de la centrale photovoltaïque (cadres, structures, ...) ne sont pas discernables, l'ensemble paraît alors plus homogène. Les panneaux sont de couleur bleu sombre, et en vue lointaine, ils se marient avec le contexte végétal, faisant parfois penser à des étendues d'eau.

Depuis l'aire d'étude éloignée, l'état initial paysager a révélé que le paysage semi bocager de plaine ondulé ne présentait pas de vues ouvertes permettant de voir le site du projet en vue lointaine. En effet, un réseau relativement dense de haies et de masses boisées contribue à masquer les vues en direction du site. Seule la partie sud-ouest de l'aire d'étude est relativement ouverte. Toutefois, le site n'est pas visible en vue lointaine depuis cette zone du fait de la distance, de la topographie et de la présence d'une trame bocagère résiduelle (photomontage n°5).

Du point de vue des **lieux de vie**, aucun impact n'a été identifié à l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet du fait du contexte topographique aux amples ondulations et des éléments de paysage (haies et bois) bloquant les vues.

Les **axes de communication** dans l'aire d'étude éloignée sont relativement nombreux. La majorité des axes ne sont pas impactés par le parc photovoltaïque du fait de la présence de boisements, ou de la topographie. C'est le cas de la RD57 (photomontage n°5).

L'impact brut sur les lieux de vie et axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est nul.

(5) IMPACTS A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

De manière générale, la centrale photovoltaïque est relativement perceptible depuis l'aire d'étude intermédiaire. La présence de quelques boisements permet de limiter les vues sur le site depuis le nord, l'est et le sud-est de l'aire d'étude intermédiaire. La topographie locale permet également de limiter les vues.

Les **lieux de vie** isolés les plus proches du projet n'ont pas de vue directe sur le projet photovoltaïque du fait du contexte boisé bloquant les vues proches. Un seul hameau présente des vues directes sur le site du projet, il s'agit du lieu-dit « le Mont » à proximité immédiate du site. Les vues depuis ce point sont proches notamment depuis la sortie nord-est du lieu-dit (photomontages n°2). L'impact sur les lieux de vie est donc considéré comme faible à modéré.

Concernant les **axes de communication** à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, plusieurs routes départementales et communales sont présentes. La RD 42 et les deux routes communales qui longent la limite ouest et est du site offrent des vues sur le site (photomontage n°1, 3 et 4). L'impact sur les axes de communication est donc considéré comme modéré.

(6) IMPACTS DEPUIS LES ELEMENTS DE PATRIMOINE

L'analyse des éléments de patrimoine à l'état initial a permis de mettre en relief aucune sensibilité depuis les monuments historiques recensés dans l'aire d'étude éloignée du projet. En effet, le monument le plus proche est l'église Saint-Barthélemy de Bénévent-l'Abbaye située à environ 3,8 kilomètres du site du projet. Elle est séparée du site du projet par des boisements et un réseau bocager relativement dense.

Les autres monuments historiques ne présentent pas d'enjeux du fait de leur distance au projet.

L'impact depuis les éléments de patrimoine est donc nul.

(7) LES EFFETS CUMULES DU PROJET

□ Préambule

La notion d'effets cumulés se réfère à la possibilité que les impacts temporaires ou permanents occasionnés par le projet s'ajoutent à ceux d'autres projets ou interventions passés, présents ou futurs, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci, engendrant ainsi des effets de plus grande ampleur sur le site.

L'évaluation des effets cumulés porte sur un certain nombre de composantes environnementales correspondant aux préoccupations majeures identifiées dans le cadre de l'analyse environnementale.

La notion d'effets cumulés recouvre l'addition, dans le temps ou dans l'espace, d'effets directs ou indirects issus d'un ou de plusieurs projets et concernant la même entité (ressources, populations ou communautés humaines ou naturelles, écosystèmes, activités ...). Elle inclut aussi la notion de synergie entre effets.

Le code de l'environnement impose de prendre en compte les effets cumulés du projet avec les autres projets connus ayant fait l'objet :

- soit d'un document d'incidences au titre d'article R214-6 du code de l'environnement et d'une enquête publique
- soit d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié

❑ Projets analysés

Une recherche des projets a été faite sur les communes qui intersectent un rayon de 10 km autour du site d'étude.


L'analyse des documents disponibles sur le site internet de la MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementales) de la région Nouvelle-Aquitaine a permis de faire ressortir cinq projets pouvant avoir des effets cumulés avec le site d'étude.

Tableau 6 : Avis MRAe rendus

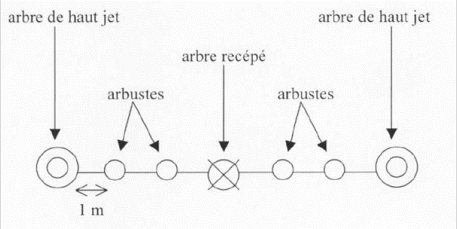
Intitulé du projet	Demandeur	Date de l'avis	Localisation	Distance au projet
Projet de création d'un parc de cinq éoliennes	Société NEOEN	10/09/2020	Marsac (23)	1.5 km
Projet de création du parc éolien des Ailes du Puy du Rio	Quadran – Groupe Direct Energie	22/01/2019	Laurière (87)	8 km
Création d'un parc photovoltaïque au sol	Quadran énergie	05/08/2019	Laurière (87)	7.4 km
Projet d'un parc éolien	EDPR France Holding	23/04/2019	Bersac-sur-Rivalier (87)	14.8 km
Projet d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs	EARL Frais-Marais	17/02/2021	Folles (87)	9 km

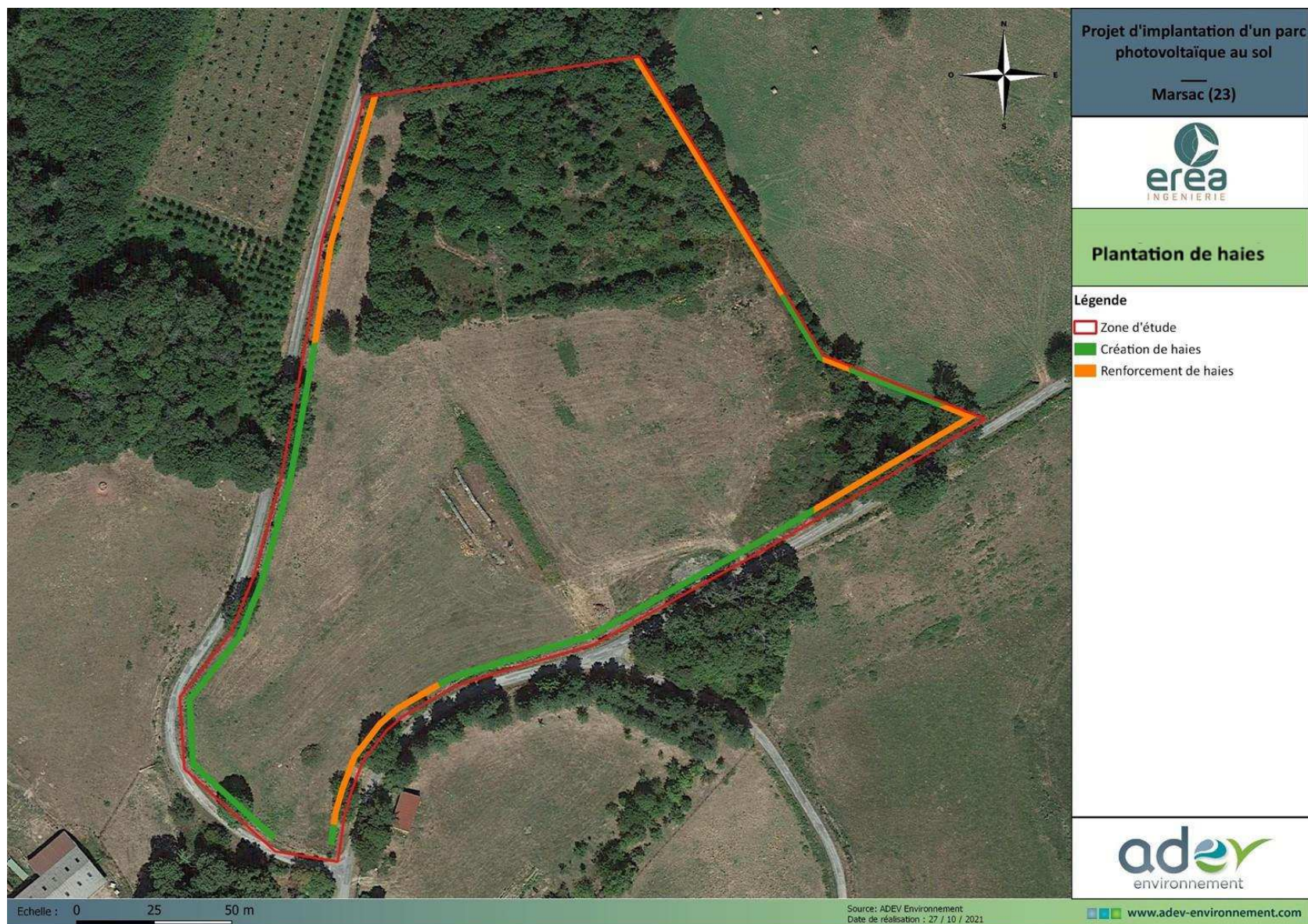
La distance entre le site et les autres projets ainsi que les différentes mesures d'évitements, de réduction et de compensation prises afin de limiter les effets sur le paysage permettent de conclure à l'absence d'effets cumulés.

D. LES MESURES

MPay-R1	Insertion paysagère des ouvrages techniques
Objectifs	Limiter les impacts des travaux sur le paysage local
Cible	Postes de livraison
Phase du projet	Phase de travaux
Descriptif de la mesure	<p>Une attention particulière a été portée à l'intégration paysagère du poste de livraison. Il sera recouvert de bardage bois pour s'insérer dans l'environnement alentour. Une attention particulière a été également portée à l'intégration paysagère du grillage et du portail. Ils seront tous les deux de couleur verte. Le portail et les clôtures s'insèrent en périphérie du projet, au plus près de la végétation et des haies qui seront mises en place. La couleur verte permet leur insertion dans la végétation.</p>  <p>Exemple d'insertion paysagère d'un poste de livraison</p>
Coût estimatif	Intégré dans le coût de l'investissement
Maître d'œuvre potentiel	Entreprises intervenant sur le chantier

MPay-R2	Plantation et renforcement des haies et lisières
Objectifs	Faciliter l'intégration paysagère du projet
Cible	Axes routiers, lieux de vie, monuments historiques
Phase du projet	Phase de chantier
Descriptif de la mesure	<p>Dans un objectif d'intégration paysagère du parc photovoltaïque depuis les axes routiers et les lieux de vie proches, le porteur de projet a décidé de mettre en place une plantation de haies et de renforcer les haies et lisières présentes sur le site.</p> <p>Plantation de haies :</p> <p>Le projet prévoit la plantation d'environ 378 mL de haie. Cette mesure permet d'insérer le projet dans son environnement proche (axes routiers et habitations du lieu-dit « le Mont »).</p> <p>Il conviendra ensuite de gérer cette haie.</p> <p>Elle sera plantée hors période de gel et dans la semaine de livraison des végétaux. Les plantations auront lieu de fin novembre à fin février, avec comme dernier délai la semaine du 31 mars pour les mottes et les conteneurs. Des plantations d'une hauteur de 1 à 1,5m de hauteur seront privilégiées. Ceci rendra la mesure efficace dès les premières années mais devra nécessiter un suivi pendant les deux premières années.</p> <p>Les essences d'arbres et d'arbustes à privilégier seront constituées d'essences locales et fruitières :</p> <p>Strates arbustives :</p> <p>Arbustes épineux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aubépine monogyne ✓ Églantier ✓ Nerprun purgatif ✓ Prunellier <p>Espèces compagnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alisier torminal ✓ Cornouiller sanguin ✓ Fusain d'Europe ✓ Houx ✓ Noisetier ✓ Sureau noir ✓ Troène commun <p>Strates arborescentes :</p>

MPay-R2	Plantation et renforcement des haies et lisières
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hêtre ✓ Chêne pédonculé ✓ Érable champêtre ✓ Frêne élevé ✓ Merisier ✓ Noyer ✓ Tilleul à grandes feuilles <p>Arbres fruitiers, favorables pour l'alimentation de la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poirier commun ✓ Pommier commun <p>La plantation d'arbustes et de fourrés sera préférée, dans le but de créer une haie multistrates telle que figurée sur la figure suivante :</p>  <p>Figure 5 : Séquence de plantation des arbres et des arbustes</p> <p>Une carte de localisation des haies est présentée sur la carte page suivante.</p>
Coût estimatif	<p>Plantation de haies : environ 25€/mL, 9 450€ HT pour la plantation de 378 mL.</p> <p>Entretien : environ 4€/mL, soit 1 512€ pour l'entretien de 378 mL.</p> <p>Renforcement des haies et lisières : Environ 25€/mL, soit 8 100 € pour environ 324 mL de haie et de lisières à renforcer, cependant le prix dépend de la densité de la haie à renforcer.</p> <p>Suivi des deux premières années, arrosage, remplacement des plans morts</p>
Maître d'œuvre potentiel	Entreprises spécialisées



Carte 15 : Mesure de plantation de haies

Source : ADEV Environnement

E. CONCLUSION

Le tableau ci-dessous résume les impacts du projet sur le paysage, les mesures proposées et les impacts résiduels, après mise en place des mesures.

Les enjeux paysagers du site concernent principalement le lieu de vie de « le Mont » et les axes de communication (la route départementale 42 et les deux voies communales qui longent le site du projet). Ces vues étant concernées par un ensemble paysager harmonieux, elles nécessitent des mesures de réduction afin d'intégrer le projet dans le paysage par la réalisation de plantations.

Le projet photovoltaïque est compatible avec les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire. Il est à l'origine d'un impact paysager faible et peut s'inscrire dans le paysage sans le bouleverser.

Thème	Description de l'impact potentiel identifié	Niveau d'enjeu	Phase du projet ²	Type d'impact			Intensité de l'impact	Niveau de l'impact	Mesures d'évitement, réductrices, compensatoires ou d'accompagnement	Impact résiduel attendu
				Négatif/Positif	Direct/Indirect	Durée				
Paysage et Patrimoine										
Unité paysagère	Modification des caractéristiques de l'unité paysagère	Faible	C	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible	MPay-R1 – Insertion paysagère des ouvrages techniques	Faible
		Faible	E	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible		Faible
		Faible	D	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible		Faible
Les motifs paysagers	Modification et concurrence visuelle vis-à-vis des motifs paysagers	Faible	C	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible		Faible
		Faible	E	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible		Faible
		Faible	D	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Faible		Faible
Inscription paysagère du site du projet	Visibilité du projet depuis plusieurs lieux de vie et axes de circulation Transformation de l'ambiance paysagère provoquée par la modification de l'usage de l'espace	Modéré	C	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Modéré		Faible
		Modéré	E	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Modéré		Faible
		Modéré	D	Négatif	Direct	Permanent	Faible	Modéré		Faible
Le site du projet	Modification des éléments de paysage et de la valeur paysagère intrinsèque du site : empreinte technique sur le paysage	Modéré	C	Négatif	Direct	Permanent	Modéré	Faible		Faible
		Modéré	E	Négatif	Direct	Permanent	Modéré	Faible	Faible	
		Modéré	D	Négatif	Direct	Permanent	Modéré	Faible	Faible	
Monuments historiques	Préserver les qualités qui ont justifié la protection des monuments historiques	Nul	C	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul	MPay-R2 – Plantation de haies d'essences locales	Nul
		Nul	E	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
		Nul	D	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
Sites	Préserver les qualités qui ont justifié le classement ou l'inscription des sites	Nul	C	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
		Nul	E	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
		Nul	D	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
Tourisme	Préserver les sentiers de randonnées	Nul	C	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
		Nul	E	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul
		Nul	D	Négatif	Direct	Permanent	Nul	Nul		Nul

² Phases du projet : C : Construction – E : Exploitation – D : Démantèlement